

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Mardi 7 avril 2026

Réunion d'ouverture

SALLE/ADRESSE : Salle polyvalente, Rue du Parc, 37420 Beaumont-en-Véron

PARTICIPANTS : 259 participants dont 105 en ligne

DÉBUT > FIN : 18h47 à 21h25

CNDP :

M. Marc PAPINUTTI Président CNDP

Équipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Laurent PAVARD Président CPDP - Animateur

Mme Anne LAPORTE CPDP

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO CPDP

Mme Nathalie DURAND CPDP

M. François BESNUS CPDP

M. Rémy COUCHON CPDP

Intervenants :

Mme Ghislaine VERRHIEST Responsable du débat - *newcleo*

M. Nicolas BROUZENG Direction de projet – *newcleo*

M. Sylvain VERGAERT Responsable Environnement - *newcleo*

M. Rémi VANNIER Directeur de la Protection - *newcleo*

Groupe citoyen : Mme Marianne Goubard et M. Michel Nicolet

M. Laurent PAVARD - CPDP

Bonsoir. Nous allons demander aux dernières personnes de prendre place pour que nous puissions commencer notre réunion. Il reste encore quelques chaises... Bien, je propose que nous commençons. Quelques mots... Madame la sous-préfète, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs. Merci d'être venus si nombreux pour cette soirée que nous allons consacrer à l'ouverture du débat public sur le projet présenté par la société *newcleo*. Je suis Laurent Pavard, le président de l'équipe chargée de mettre en œuvre et d'animer ce débat. Je suis accompagné de monsieur Papinutti, qui est le président de la Commission nationale du débat public. Monsieur le maire est là. Je lui donnerai la parole tout à l'heure pour un accueil républicain.

Quelques mots sur notre soirée. Nous allons vous présenter les deux modalités que nous avons prévues pour ce débat et répondre à vos questions si vous en avez sur ce sujet. Nous donnerons ensuite la parole à *newcleo* qui présentera son projet et nous demanderons à l'issue de cette présentation aux représentants du groupe citoyen - on vous expliquera ce que c'est -, de vous restituer leur ressenti à la lecture du dossier du maître d'ouvrage qui définit et précise le projet. On aura enfin une séquence qu'on fera assez courte pour vous expliquer toutes les procédures d'autorisation d'un projet nucléaire. C'est quelque chose d'assez compliqué. On va essayer de vous l'expliquer de façon simple. Et bien entendu, on donnera tout le temps nécessaire aux échanges avec vous, que vous posiez des questions ou que vous ayez des commentaires ou des interventions à faire.

Je vais donner la parole à monsieur Naulet, le maire de Beaumont-en-Véron, que je remercie de nous accueillir dans sa belle salle aujourd'hui.

M. Vincent NAULET – Maire de Beaumont-en-Véron

Bienvenue à tous et toutes dans cette salle polyvalente de Beaumont-en-Véron. Vous êtes nombreux présents et je m'en félicite. Le débat en sera d'autant plus riche. Et juste, vous préciser qu'au niveau local, les élus, pour le moment, on n'a pas d'opposition de principe sur le projet, mais qu'aucune décision n'a été prise quant à notre implication qui est juste la vente du foncier. On n'a pas souhaité, avec mes collègues élus communautaires, prendre une décision avant les renouvellements municipaux. On a trouvé ça plus démocratique.

Et donc après, sur le reste du projet, c'est tout un tas d'autorisations administratives qui feront que le projet suivra son cours. Et voilà, notre implication, nous, localement, c'est seulement la mise à disposition éventuellement du foncier par une vente foncière.

Vous avez été un certain nombre à nous poser des questions. Je vous ai encouragé, un certain nombre d'entre vous, de participer à cette réunion, car c'est l'occasion, cette réunion du débat public, de répondre à certaines de vos interrogations légitimes autour de ce projet. Je vous souhaite une bonne soirée d'échange avec de la courtoisie et que tout le monde se respecte lors de leurs temps de parole.

Merci à tous. Bonne soirée. *[Applaudissements]*

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Bonsoir à toutes et tous. À mon tour. Je suis Marc Papinutti. Moi, je préside la Commission nationale du débat public, dont d'ailleurs un autre membre de la commission est présent. Je vous remercie d'être tous là, puisque c'est effectivement toujours des grands moments de commencer des débats publics. La Commission nationale du débat public - qu'on appelle aussi la CNDP en acronyme - c'est une autorité administrative totalement indépendante qui garantit le droit à l'information et surtout à la participation de toutes les personnes aux décisions qui concernent l'environnement. Nous avons une trentaine d'années déjà.

Et les petites choses que je voulais dire dès aujourd'hui, dès le premier jour, c'est que les débats publics, ce ne sont pas des référendums ou des sondages. C'est véritablement le moment où on peut rendre compte- et c'est la commission particulière qui le fait- de l'ensemble des positions exprimées. J'y reviendrai, ce n'est pas toujours très simple, parce que le sentiment qu'on a, c'est qu'on a du mal à

s'exprimer parfois, mais dans les réunions publiques, c'est des fois compliqué, mais on vous montrera aussi tout ce qu'on a préparé comme méthode pour le faire.

Nos valeurs, elles sont au nombre de six. Elles sont extrêmement simples : D'abord, nous sommes indépendants, indépendant de l'État, du gouvernement, des porteurs de projets, indépendant des parties prenantes aussi, associatives, politiques. Nous sommes neutres par rapport au projet, c'est-à-dire que nous n'avons pas de position que nous exprimons. Nous sommes transparents, c'est-à-dire que tout ce qui sera dit sera reporté, sera intégré dans les rapports et vis-à-vis aussi des exigences qu'on peut avoir face aux porteurs de projets. Et Laurent Pavard et son équipe l'ont déjà fait pas mal pour faire ce qu'on appelle le dossier de la maîtrise d'ouvrage. Et nous choisissons principalement - c'est la quatrième valeur -, l'argumentation. C'est-à-dire que ce n'est pas dire « oui/non », c'est pourquoi on dit oui, pourquoi on dit non. Et c'est ça qui fait la richesse des contributions que nous essayons évidemment de garder et de reporter. Il y a égalité de traitement aussi. Ça, ça veut dire que tout un chacun a la même valeur lorsqu'il s'exprime et sera porté au même poids., que ce soit une personne très éloignée ou un élu. Lorsqu'on va rendre compte, on va rendre compte de toutes les positions. Et puis, la sixième valeur, c'est l'inclusion. L'inclusion, c'est quoi ? C'est de pouvoir atteindre des gens qui, naturellement, ne viennent pas à la réunion publique, qui, naturellement, ne s'expriment pas en levant la main, ou par contre, même pour des jeunes, pouvoir leur permettre de s'exprimer, parce qu'il y a quand même beaucoup de choses dont on parle aujourd'hui, ce sont les choses qu'eux vont vivre en live et en temps réel.

Alors peut-être, si tu peux réappuyer... Voilà. Nos missions sont très simples. Nous organisons des débats et des concertations sur des projets à fort impact, évidemment. On apporte notre expertise pour toutes les questions relatives à la participation du public. On a fait à peu près 500 concertations et débats publics depuis que nous existons, donc nous avons une certaine expérience. On émet des avis ou des recommandations pour développer la participation du public. Ça, c'est le plus important. C'est-à-dire que l'essentiel pour nous, c'est que vous puissiez vous exprimer. Et une journée comme aujourd'hui, une soirée comme ce soir, c'est le début de cette expression par rapport à des projets neufs.

Pourquoi ce débat ? La CNDP a été saisie en mai 2025, il y a bientôt un an, par le groupe *newcleo*, qui se présentera tout à l'heure, et par RTE, qui est le transporteur d'électricité à haute tension, pour un projet nucléaire dans l'Aube et en Indre-et-Loire. Et donc le raccordement, c'est RTE qui le fera. Il y a deux territoires qui seront concernés. On commence aujourd'hui ici et on recommence jeudi à Nogent-sur-Seine.

Pourquoi ? Parce qu'il y a des impacts qui sont significatifs. La Commission a estimé qu'ils étaient suffisamment significatifs et avec des enjeux nationaux d'aménagement du territoire. Et on a décidé d'organiser ce qu'on appelle un débat public, qui a commencé formellement le 2 avril et pas le 1^{er} avril, et jusqu'au 30 juillet 2026.

Voilà, j'ai un peu trop parlé. J'espère que le débat sera raisonnable, raisonné. Et surtout, je répète, c'est vraiment les contributions des uns et des autres qui comptent et que chacune a la même valeur. Merci.
[Applaudissements] [Paroles en fond de salle inaudibles]

M. Laurent PAVARD - CPDP

On vous donnera la parole tout à l'heure, Madame. On va vous donner les règles d'intervention pour que vos propos puissent être retranscrits utilement... Je donne la parole à ma collègue Anne qui fait partie de l'équipe... Anne Laporte.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Merci. On voulait juste vous rappeler quelques règles très rapidement avant le début de ce débat, parce que vous êtes sans doute très impatients de rentrer dans le vif du sujet. Juste pour rappeler qu'il y a une égalité du temps de parole qui a été travaillée au moment où on a construit cette soirée, entre le maître d'ouvrage et les différentes parties prenantes. Il y a aussi une limite du temps au moment où on passera aux questions, chacun aura trois minutes. On est très nombreux, il faut que tout le monde puisse

s'exprimer. Il y aura un minuteur sur l'écran et chacun pourra parler trois minutes en sachant que tout ce qu'il dit est enregistré et sera retranscrit.

Il y aura une expression depuis la salle - vous levez la main pour avoir le micro -mais aussi en ligne. Nous avons un certain nombre de personnes en ligne et ils pourront poser des questions dans le *chat* et ces questions seront rapportées dans la salle. Sachant que toutes les questions qui n'auront pas pu avoir de réponse ce soir sont reportées sur notre plateforme « Questions-réponses » et vous aurez donc une réponse, a priori, dans les 15 jours.

Enfin, juste, monsieur le maire l'a rappelé, mais aussi monsieur le président, Papinutti, c'est important de garder un respect mutuel, de ne pas interrompre les personnes, qu'il n'y ait pas d'attaque personnelle ou sur les organisations et de s'exprimer dans un langage respectueux.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Quelques mots sur les dates du débat. Le président Papinutti l'a dit tout à l'heure, la décision d'organiser un débat a été prise au mois de mai 2025 et la commission qui a été constituée, la Commission particulière, a travaillé pour construire un débat public avec un certain nombre d'événements que je vais vous expliquer sans être trop long. Le débat se déroule du 2 avril au 30 juillet, sur une période de quatre mois, à l'occasion de laquelle le public sera amené à s'exprimer. Poser des questions, s'exprimer. Et à l'issue du débat, à partir du 30 juillet, la Commission dispose de deux mois pour rédiger un compte rendu. Le compte rendu rendra compte de l'ensemble des prises de position qui auront été exprimées par le public, que ce soient des questions, des avis, etc. de façon à avoir une photographie assez claire et fidèle de la position du public sur ces projets. Je dis projets parce qu'il y en a un près de chez vous, il y en a un également près de Nogent-Sur-Seine.

À l'issue de cette remise de compte rendu, le maître d'ouvrage, *newcleo*, disposera de trois mois pour rendre sa décision sur la suite qu'il compte donner au projet.

Parmi les sujets qui sont sur la table, il y a l'opportunité. C'est-à-dire que la question de la réalisation ou non du projet fait partie des choses qui sont légitimement débattues par le public. « Est-ce qu'il faut faire ce projet ? Est-ce qu'il ne faut pas le faire ? » Le public est parfaitement légitime pour prendre des positions là-dessus. Le maître d'ouvrage prendra cette décision compte tenu de ce qu'il aura entendu.

On va passer, oui... Les modalités du débat, on va organiser des rencontres, des événements grand public qui donneront lieu comme aujourd'hui à des réunions en présence. Aujourd'hui à Beaumont-en-Véron, dans deux jours à Nogent-sur-Seine. On a, comme ça vous a été dit, deux territoires à informer. Ensuite, nous aurons des réunions qui seront, concernant les deux territoires, on va les faire en visioconférence. Donc, le 16 avril, une réunion qui sera importante, qui permettra de débattre de la place des projets de *newcleo* dans la politique nationale nucléaire du pays. Parce qu'on a une société privée qui intervient dans un domaine qui, jusqu'à présent, a été public. C'est une politique d'État, une politique nationale. Quelle est la place de ce projet dans la politique de l'État ? Aujourd'hui, les choses demandent peut-être à être un peu éclaircies.

Au mois de de... J'ai mal tourné, excusez-moi... Nous aurons ensuite des réunions sur les thématiques environnementales qui se tiendront à Saumur pour ce territoire-ci. Ils seront précédés de visites de terrain. On emmènera les personnes qui seront intéressées à Candes-Saint-Martin, pour avoir une vision un peu d'ensemble du site d'installation du projet de réacteur. Et ensuite, un travail qui sera un travail sur table à Saumur pour creuser tout ce qui a trait aux questions environnementales.

Le 5 mai, encore une réunion en visioconférence où les sujets de technologie, de sûreté, de sécurité des projets de *newcleo* seront abordés dans la profondeur. Aujourd'hui, il y aura certainement des questions sur ces sujets-là. Nous tenterons d'y répondre, mais ces projets seront traités, ces questions seront traitées en profondeur le 5 mai. Je vous invite à prendre note. Vous avez d'ailleurs sur le petit dépliant que vous avez pu prendre à l'entrée toutes ces dates.

Nous aurons à mi-parcours une réunion de conclusions intermédiaires. Ensuite, nous aurons des forums, c'est-à-dire qu'on consacrera une après-midi dans des lieux - à Chinon, à l'espace François Rabelais,

pour ce qui concerne cette région - où les opérateurs ou les parties prenantes seront invités à ouvrir un stand.

Et en même temps, on aura des conférences sur un certain nombre de sujets. Quand je parle des enjeux territoriaux, c'est l'accueil des populations : si le projet se fait, il y aura 300 personnes qui seront recrutées. Donc, ça fait du monde, des familles. Comment elles seront acceptées ? Comment elles seront accueillies, logées ? Est-ce que le système scolaire le permet ? Est-ce que le transport le permet, etc. Ces sujets-là seront évoqués le samedi 30 mai.

Vers la fin du débat, nous aurons, le mercredi 10 juin, une réunion en visioconférence sur les questions économiques. On a une société privée qui veut investir dans un projet nucléaire dont le coût estimé à ce stade est de 3 milliards d'euros hors taxes. C'est un montant très important pour une société privée. Quel est son modèle économique ? Ça fait partie des sujets qui seront évoqués le mercredi 10 juin. Et puis, le mercredi 15 juillet, nous aurons une réunion conclusive en vidéoconférence. Anne, je te passe la parole pour quelques précisions sur des modalités complémentaires.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Nous avons quelques modalités complémentaires pour assurer l'information et la participation du public. D'une part, des débats mobiles - ça veut dire des présences sur des marchés qui permettront à des personnes qui n'ont pas l'habitude de venir dans les réunions publiques, de pouvoir s'informer et aussi de donner leur avis. On aura aussi deux visites de sites sur les deux territoires du projet, qui sont un moment très privilégié pour le public, pour pouvoir discuter avec le maître d'ouvrage, et notamment avant l'atelier environnement.

Enfin, pour assurer ce droit d'information et de participation, nous avons un site internet qui comprend un certain nombre de choses, notamment une plateforme participative où vous pourrez poser des questions et donner votre avis sur le projet. Les questions seront répondues par le maître d'ouvrage - ou par la CNDP éventuellement ou par l'État éventuellement - dans les 15 jours. Enfin, il y aura aussi une adresse mail qui sera là plus destinée à poser des questions sur le débat, auxquelles l'équipe du débat répondra. On a aussi quelque chose d'important qui est un outil de ressources documentaires, beaucoup d'articles, de rapports avec le temps de lecture et puis aussi des vidéos. Et en particulier, nous avons une vidéo qui a été faite par monsieur Bidouille, qui dure 40 minutes, mais qui est très bien pour comprendre ce projet qui est assez complexe.

Et puis, dernière chose, je voulais vous dire qu'il y a aussi ce qu'on appelle un kit du débat, c'est-à-dire que tout groupe, tout collectif de citoyens ou une école pourra donner son avis, porter une contribution au débat grâce à des outils qui sont sur le kit du débat.

Deux modalités spécifiques, des modalités auprès des jeunes. Nous avons des partenariats avec des rectorats, lycées, collèges et en particulier avec le rectorat de Tours-Orléans, de même que des événements dans une université. Donc, tout près, nous avons l'ESAM d'Angers, l'École supérieure des Arts et métiers, et puis le campus de Troyes, etc. Et enfin, auprès des publics les plus éloignés du débat - puisque comme vous l'a dit monsieur Papinutti, l'inclusion est très importante, cette valeur de l'inclusion - donc, nous aurons soit des présences sur des marchés dans des quartiers en politique de la ville, dans la zone, et puis aussi le partenariat avec différentes structures locales, centres d'action sociale, centres sociaux en particulier, notamment, par exemple, le CLAAC du Centre social de Chinon et d'Avoine. Je vous remercie.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Anne. On va avoir une première séquence d'échanges. Je vais juste vous rappeler que vous avez à l'entrée un certain nombre de documents qui sont à votre disposition, un petit dépliant où vous avez les informations essentielles sur le débat. Vous avez un quatre pages qui a été préparé par newcleo, qui donne les éléments essentiels du projet. Un document plus épais qui est une synthèse, dans lequel vous avez plus de détails. Et si vous voulez avoir plus d'informations, vous avez également ce qu'on appelle le

dossier du maître d'ouvrage, qui est un document beaucoup plus copieux, qui fait presque 200 pages et qui est consultable sur le site du débat.

Je vais vous donner la parole. Madame, tout à l'heure, vous aviez une question à poser. Je voudrais juste vous rappeler : attendez le micro pour vous exprimer, parce que ce que vous dites au micro est enregistré, donc c'est consigné. La séance est enregistrée, ça donnera lieu à un verbatim, donc ça sera retranscrit par écrit. Madame, posez votre question, s'il vous plaît.

Mme X - Participante

Merci. Oui, merci de me redonner la parole. Écoutez, ça tombe bien parce que ma question était : En quoi le débat va peser sur la décision ? Et j'ai consulté les documents qui sont distribués. Je vois que les conditions de réalisation des deux projets, il y a le coût prévisionnel, le financement, mais l'acceptation sociale citoyenne de ce projet n'est nulle part. Donc, je m'interroge sur les raisons de cette mobilisation, de ce débat public. En quoi allons-nous pouvoir peser sur la décision de newcleo ? Moi, c'est ça qui m'intéresse.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous faites référence à un document qui, je crois, est la synthèse du maître d'ouvrage. C'est ça ? Voilà. Ce document-là exprime la position du maître d'ouvrage. Ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, c'est que le débat public est là pour faire émerger des arguments, des avis du public - le vôtre comme celui de toute personne ici dans la salle ou d'autres personnes à venir lors du débat -, que ceci sera consigné, que ça donnera lieu à un compte rendu à l'issue du quoi le maître d'ouvrage prendra sa décision.

Je pense que dans votre esprit, vous pensez peut-être que les jeux sont faits. Ce que je peux vous dire, c'est que les jeux ne sont pas faits sur ce projet. Il y a beaucoup d'étapes à franchir. Je ne sais pas si ça sera le cas de ce projet, mais les débats publics donnent lieu de façon assez fréquente à des modifications des projets. Dans à peu près 60% des cas - ce n'est peut-être pas toujours des cas de centrales nucléaires, bien évidemment - mais assez souvent, il y a des modifications des projets et il arrive aussi, dans certains cas, c'est arrivé, que les projets soient abandonnés. Donc, ce n'est pas une hypothèse d'école, c'est ce que je veux vous dire, et le débat contribue à ça. Y a-t-il d'autres...

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Oui, juste pour compléter en tant que président au niveau national. Ce qui est important dans le débat tel qu'il va se dérouler, c'est que là, il y a une présentation d'un porteur de projet, d'un maître d'ouvrage, qui vous sera et qui va être amené à répondre à vos questions. C'est-à-dire que le préalable même de l'information, puis après de votre position et de la réponse qu'il va donner à cette position, fera partie d'une richesse qui sera pour tous. Et ce sera la force d'ailleurs du compte rendu de l'avoir. Et ça sera tellement pour tous que, comme l'a dit Laurent, 60% des projets sont modifiés au moment du débat public, mais surtout, toutes les traces de ce qui sera dit là seront encore présentes dans 10 ans, 20 ans, 30 ans. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement un moment de deux ou trois mois d'expression et que tout est oublié. Non.

Et juste après le débat, le rapport va être fait, le maître d'ouvrage va répondre et nous aurons ce qu'on appelle une concertation continue qui permettra d'explorer encore les sujets sur lesquels il y a quelques questions qui sont restées ouvertes. Donc, on n'est pas sur un process de « jour-nuit », on est sur un process continu d'ouverture et de questionnements. Et dans ces questionnements, la force des questionnements, c'est la vôtre et la réponse qui peut ou ne pas être donnée, ou ne pas être donnée de manière efficace. Et donc, à ce moment-là, vous reposerez la question, on le sait, et Laurent sera bien là pour ça.

Mme Catherine FUMÉ - Participante

Moi, j'aurais juste une question très technique, précise. Oui ?

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît ? On a oublié de demander à la dame.

Mme Catherine FUMÉ - Participante

Je m'appelle Catherine. Vous voulez mon nom de famille ?

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Non...

Mme Catherine FUMÉ - Participante

Et je suis habitante des Bords de Loire. Je voulais juste savoir dans les... j'ai participé à des débats publics antérieurs. Vous m'entendez bien ? Il y avait des cahiers d'acteurs qui pouvaient être réalisés par des acteurs de la société civile. Est-ce que c'est de nouveau possible ou bien est-ce que c'est ce que vous appelez le kit du débat ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Pour répondre très simple et très vite, bien évidemment, les cahiers d'acteurs font partie de tous les débats publics. Vous trouverez sur le site du débat un gabarit que vous téléchargez. On vous demande de le faire sur quatre pages A4. Vous présentez votre structure, vous présentez vos arguments, vous pouvez agrémenter ça éventuellement d'illustrations, et vous le déposez en tant que cahier d'acteurs sur le site du débat et ça sera porté au débat. Monsieur, vous voulez... Si vous pouvez vous présenter rapidement. On ne veut pas tout savoir sur vous, mais voilà...

M. Jean-Claude RENAUD - Participant

Jean-Claude Renaud, président de l'association ASPI, c'est l'Association pour la Défense de l'Environnement. Je suis allé sur le site de *newcleo* et j'ai trouvé quelques informations. Il y a déjà eu, depuis 2021, 645 millions d'euros d'investis - d'argent privé - et 70 millions en 2024. Ça serait dommage que le projet n'aboutisse pas après les dépenses pareilles. Deuxièmement, j'ai l'impression, il y a beaucoup Il y a d'autres choses qui sont dites au présent comme si les choses étaient déjà en cours. C'est-à-dire que nous sommes actuellement en phase réglementaire, c'est-à-dire que nous rédigeons les pièces à soumettre pour une demande d'autorisation de rédaction d'installation nucléaire en étroite collaboration avec l'ASN - l'ARSN, maintenant. Il faudra savoir ce qu'en a dit l'ARSN.

« *Nous travaillons à la fabrication de combustibles MOX* ». Ça, ça m'inquiète quand même parce que c'est au présent. Ça veut dire que *newcleo* a actuellement du plutonium à disposition pour faire son combustible MOX. Je serais curieux de savoir où est-ce qu'ils ont pu en acheter ou en trouver. Après, ils disent : « *Nous souhaitons contribuer à la fermeture du cycle.* » Ça va être formidable. « *Nos installations sont conçues* - donc toujours au présent, comme si ça existait, comme s'il y avait des choses qui existaient - *Notre équipe d'ingénieurs, en collaboration avec nos partenaires, travaille actuellement à la conception de base de notre ligne pilote de fabrication combustible.* » C'est-à-dire qu'il y a quelque chose de physique quelque part dont j'aimerais avoir l'adresse, savoir où travaillent ces ingénieurs, qu'est-ce qu'ils font, est-ce qu'ils ont un local, un atelier, qu'est-ce qu'ils y font. ?

« *Et nous sommes en train de soumettre des options de sûreté à nos conceptions de réacteurs LFR, à notre unité pilote de fabrication de combustibles MOX.* » À chaque fois, on en revient à ça, on dirait qu'il y

a de la fabrication MOX en cours. Donc d'où vient ce plutonium ? « *Nous avons achevé une phase préparatoire du processus d'autorisation* ». Ça, d'accord. « *Aujourd'hui, les fournisseurs et les développeurs du secteur travaillent ensemble pour faire évoluer ce modèle économique* ». Là, c'est pareil. Je serais curieux de savoir où se rencontrent ces gens-là. Qu'est-ce qu'ils y font ? Est-ce qu'ils ont un bureau quelque part ? Le pompon, c'est : « *L'entreprise est détentrice de 14 brevets et d'une technologie innovante.* » Je serais curieux de savoir aussi si ces 14 brevets ont été développés par newcleo ou est-ce qu'ils ont racheté des brevets aux Russes qui ne veulent pas, qui ont abandonné ce projet de réacteur à neutrons rapides dans du plomb fondu. Est-ce que c'est des brevets qu'ils ont achetés en soldes ou est-ce qu'ils les ont développés ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Est-ce que vous pouvez conclure, Monsieur, si je ne veux pas vous...

M. Jean-Claude RENAUD - Participant

Déjà qu'on réponde à tout ça, ce sera pas mal.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci pour vos questions. Certaines de vos questions concernent newcleo et son projet. Je leur laisserai le soin d'exposer tout à l'heure leur sujet et éventuellement de vous apporter des éléments d'information. Pour ce qui concerne l'utilisation des temps, du conditionnel et du présent, vous avez cité des choses qui aujourd'hui sont au présent parce qu'il y a des choses qui sont faites. Ils ont déposé des dossiers à l'ASNR. C'est vrai, ça, on peut dire que c'est fait. Si vous lisez le dossier du maître d'ouvrage, nous avons insisté pour que ce soit toujours au conditionnel. C'est-à-dire que les installations sont décrites au conditionnel, c'est-à-dire que le réacteur serait conçu de telle façon, l'usine de MOX serait conçue de telle façon, elle fonctionnerait de telle façon. Tout est au conditionnel, ça fait partie des choses que nous avons demandées à newcleo ... C'est peut-être le site de newcleo, mais moi, je vous renvoie au dossier du débat qui est sur le site et sur la synthèse. Il est possible qu'il y ait des choses qui soient passées à côté, mais on a insisté pour que ce soit le conditionnel. C'est important. Il y avait une question là-bas ?

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Je peux faire une petite... Là, ce sont des questions sur le débat. On ne rentre pas dans le projet - qui va être présenté par newcleo là tout de suite - mais juste des questions sur le débat. Maintenant, on a un petit peu de retard, donc on va prendre deux, trois questions. Et puis après, on pourra reparler de tout ça dans la dernière partie de la réunion. Les micros sont où là ? J'en ai un ici... Qui a un micro ? Donc ici, oui. Madame, posez votre question.

Mme Françoise BAUDIN - Participante

Je suis Françoise Baudin, j'habite à Chinon. Une question sur votre programme. Vous avez prévu des moments plus théoriques, visiblement, notamment des moments en visioconférence concernant les orientations de la politique nucléaire française, etc. De quoi s'agira-t-il dans ces moments-là ? Est-ce que ce seront des plaidoyers de la part de newcleo pour présenter leur projet et leur point de vue sur ces questions-là ? Est-ce qu'il ne serait pas intéressant dans ces moments-là d'inviter des personnalités reconnues dans le champ scientifique ou autre qui viendraient interroger en même temps que les citoyens les projets de newcleo Merci. Il me semble que ça enrichirait les débats.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Votre question est parfaitement pertinente et c'est bien comme ça que nous avons conçu ces réunions. Les réunions n'ont pas toutes la même organisation. La réunion sur la politique de l'État donnera la parole à des représentants de l'État qui diront la façon dont les choses sont envisagées. De même que la disponibilité du plutonium, qui est quelque chose qui relève de l'État. Ce n'est pas *newcleo* qui va dire : « Du plutonium, j'en ai, » ou « je vais le chercher sur le marché. » C'est vraiment l'État qui peut dire ça. Donc, sur cette réunion qui aura lieu le 16 avril - à laquelle je vous invite à participer, j'espère qu'elle sera intéressante - on aura des exposés d'autorités qui représenteront *grosso modo* la puissance publique. Mais on aura aussi des commentaires et des avis, à la fois de *newcleo*, évidemment, puisqu'ils sont partie prenante, mais également de gens qui seront là pour apporter la contradiction. Parce que nous ne sommes pas pour... Il y aura L'ASNR qui sera là plutôt pour la réunion qui est prévue le 5 mai, qui abordera les aspects techniques et de sûreté. Et donc là, on demandera à *newcleo* de présenter ses solutions, mais il y aura des commentaires qui seront apportés à la fois par des opposants et puis des organismes comme par exemple l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, qui est un organisme indépendant, comme vous le savez, et qui a sa vision et qui n'est pas ça inféodé à quelque partie que ce soit. Il y avait une question par ici, Madame ?

Mme Bertille BOUCARD - Participante

Bertille Boucard, je voulais reparler, mais je vais aller vite...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Parlez près du micro, s'il vous plaît.

Mme Bertille BOUCARD - Participante

Le combustible... Parce que l'approvisionnement, c'est déjà un premier souci, mais les déchets, c'en est un autre. Donc, le MOX, une fois usé, la seule chose qu'on sache pour le moment, c'est que ça reste chaud, beaucoup plus chaud que tout ce qu'on connaît jusqu'à présent. Il faut 50 ans pour arriver à réduire cette chaleur en piscine. Or, dans le projet *newcleo*, il n'est pas question de piscine. On ne sait pas ce que deviennent les déchets, on ne sait pas qui va les retraiter et encore moins, évidemment, à quel prix. Les transports ne sont pas prévus, les emballages de ces déchets non plus, etc. J'ai vraiment l'impression que sur certains points extrêmement importants, on met, comme on dit chez moi, la charrue avant les bœufs.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame, votre question, on la conserve pour tout à l'heure. On va donner tout à l'heure la parole à *newcleo* pour qu'il puisse présenter son projet. Et ça fait partie des questions parfaitement légitimes qu'il faut leur poser. On en a pris note et elle sera posée.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Laurent, là, on a un peu de retard. On va peut-être prendre une question.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Une ou deux questions, mais juste sur le débat.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Il faut qu'on aille sur le projet.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Sur le débat, Monsieur le député.

M. Laurent BAUMEL – Participant

Oui, Laurent Baumel, je suis le député de la circonscription. Je ne sais pas à quel moment je peux exprimer ce que j'ai à exprimer, donc je vais le faire maintenant. Je ne reprendrai évidemment pas la parole. Moi, ce que je veux dire, si vous voulez, c'est que je considère que la confiance qu'on peut avoir dans le nucléaire, dans le nucléaire français - confiance majoritaire, tout le monde ne la partage pas, mais confiance majoritaire quand même dans l'opinion - repose sur deux choses : sur l'existence d'une autorité de sûreté indépendante et sur le fait que le nucléaire est géré aujourd'hui par un opérateur national qui a développé une très grande culture de la sécurité et de la sûreté.

Le projet *newcleo* est une startup privée qui aujourd'hui est détenue par des gens, qui peut demain être détenue par d'autres gens, qui peut tomber dans les mains de fonds étrangers, de puissances étrangères. La question qui est posée - et je voudrais qu'elle soit abordée ce soir - c'est à quel moment, si cette société développe son prototype et passe en production, à quel moment aurons-nous un contrôle sur le fait que la production nucléaire sera régie par les mêmes règles de sûreté et de sécurité que celles qui assurent aujourd'hui la gouvernance du nucléaire français.

Moi, j'ai des grands doutes là-dessus et j'ai envie de savoir... Je ne sais pas à quel moment ça peut être évoqué dans ce débat tel que vous l'avez conçu et organisé, mais j'ai envie de savoir quel est dans le fond le modèle économique et financier qui est derrière. Est-ce que *newcleo* a vocation à être racheté par EDF ? Mais pourquoi à ce moment-là, ça n'est pas dit ? Et à quel moment ce sera dit ? Pour moi, c'est vraiment une question fondamentale en amont de toutes les autres, en amont de toutes les questions techniques que vous allez aborder ce soir. Moi, je fais partie des gens qui considèrent qu'on ne peut pas laisser le nucléaire entre les mains du privé dans ce pays. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On va prendre encore une question et après, on va donner la parole à *newcleo*. Juste sur les aspects de sûreté, nous avons prévu une réunion, comme j'ai dit, le 5 mai, qui sera notamment consacrée à ces sujets-là avec l'intervention de l'ASNR. Aujourd'hui, on a une représentante de l'ASNR qui pourra peut-être tout à l'heure dire quelques mots sur la façon dont l'autorité de sûreté envisage de traiter le contrôle de la sûreté des projets des opérateurs privés, parce que *newcleo* n'est pas le seul. Il y a 11 entreprises qui ont été sélectionnées dans le premier stade de *France 2030*, donc ce n'est pas la seule entreprise en cause. Une dernière question, après, on passera à Madame...

Mme Françoise MAZY - Participante

Oui, alors Françoise Mazy, de Beaumont-en-Véron. Ce sera très court. Concernant les conférences en visio, vous avez dit qu'il y avait des représentants de l'État, qu'il y aurait aussi *newcleo* et qu'il y aurait aussi les commentaires de personnes opposées, on va dire, au projet. Seront-elles présentes dans cette conférence ? Deuxièmement, les débats mobiles et les interventions dans les lycées, universités, centres sociaux. Déjà, comment connaissons-nous les dates et qui interviendra dans les lycées, universités, je suppose, *newcleo*, la CNDP ? Est-ce qu'il y aura aussi des gens qui ont un autre avis sur le projet ?

Ensuite, la dernière : l'information du public. À Beaumont-en-Véron, elle n'a pas été faite. Donc apparemment, c'est la CNDP qui était chargée de cela. Elle a été faite dans des communes à 15 kilomètres, à 30 kilomètres. Et comment se fait-il que dans des communes telles que Beaumont-en-Véron, cela n'a pas été fait ? Qui devait s'en charger ? *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va vous donner une réponse. Sur le premier point, les opposants, on a prévu... On a eu beaucoup de mal à faire venir des opposants à ce projet, je dois le dire, ce soir. On a eu... Oui, oui ! [Brouhaha] oui ! Lors de nos conférences, on a sollicité un certain nombre d'organismes qui nous ont dit non. Ceci dit, on aura un représentant de « Stop Newcleo » qui a accepté de venir apporter la contradiction. Il sera présent. Il aura la parole pour donner son avis. Je peux vous le confirmer.

Sur le deuxième point, sur les publics éloignés, Carmen ? Oui.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Sur les publics éloignés et tout ce qui a à voir avec les modalités destinées aux jeunes, c'est des modalités particulières qui ne sont pas comme ça en grand public pour que les personnes se sentent en confiance pour construire leur avis. Il va y avoir en général une présentation sommaire de ce projet. Nous, comme d'habitude, comme Laurent l'a dit, on ne prend pas position. Il y a un travail qui va reposer sur, disons, des méthodes plus participatives sur des temps un peu plus longs en sous-groupe, avec des questions, des ateliers de controverses. Il y a beaucoup de choses. Il y a plusieurs modalités. Peut-être que ça mérite une petite ligne, mais l'idée, c'est vraiment de créer de la confiance, d'autant plus pour les publics dits « éloignés » du débat ou de la décision, parce qu'ils ont besoin vraiment d'un cadre de sécurité pour prendre la parole et se sentir légitimes, eux aussi, à donner un avis.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Un dernier point sur l'information du public. C'est un aspect absolument essentiel de notre mission. Nous avons fait réaliser un boîtage, c'est-à-dire distribuer dans les boîtes aux lettres dans un rayon de 30 kilomètres autour du projet. Vous m'avez dit qu'à un moment, ce n'est pas arrivé. On va enquêter là-dessus, c'est tout à fait anormal et on va revoir auprès de l'entreprise pour quelles raisons vous n'avez pas été destinataires de ce document. C'est tout à fait anormal. Il était prévu que toute la zone soit évidemment concernée.

On va passer la parole aux représentants de *newcleo*. Madame Verrhiest, si vous pouvez vous présenter. Madame Verrhiest et Monsieur Brouzeng. À vous la parole pour une petite vingtaine de minutes.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Bonsoir à toutes et à tous. Ghislaine Verrhiest, je suis Directrice du débat public et de la concertation pour *newcleo*. Je suis accompagnée ce soir de Nicolas Brouzeng, qui représente la Direction du projet du réacteur nucléaire dont on va parler pendant les prochaines minutes.

Nous allons vous présenter ce soir deux projets importants qui sont là, qui ont été conçus pour contribuer à l'énergie nucléaire de demain. Ces deux projets sont présentés au nom de *newcleo* et également de RTE, qui est co-porteur de ces projets, aujourd'hui, objet du débat public. Ça vous a été présenté par Marc Papinutti et Laurent Pavard, il y a quelques instants : un débat public s'est ouvert la semaine dernière et va courir sur les quatre prochains mois jusqu'au 30 juillet - on en reparlera juste après.

On vous a parlé de dossier-socle au débat public. Les éléments que je vais vous présenter dans quelques instants sont développés dans un dossier que Laurent Pavard vous a cité, qui s'appelle le dossier des maîtres d'ouvrage, un dossier un peu copieux qui fait 200 pages - on en discutait tout à l'heure avec Michel du groupe citoyen - où on a voulu être à mi-chemin entre un niveau technique suffisamment poussé pour vous donner le plus d'informations possible et une ambition de pédagogie pour que l'information soit accessible.

Comme dans le nombre de débats publics - et vous avez pu récupérer des documents à l'entrée - nous avons aussi voulu avoir des documents plus synthétiques et plus pédagogiques. C'est une synthèse d'une vingtaine de pages que certains d'entre vous ont pu récupérer à l'entrée. Et pour innover en lien avec la CPDP, nous avons voulu également produire une plaquette quatre pages, qui est là plutôt pour

vous donner quelques points de repère et vous inviter à aller creuser un peu plus le sujet, bien sûr, avec nous au moment du débat, mais en lisant des documents plus complets.

Tout à l'heure, la Commission particulière du débat public évoquait l'inclusivité. Elle parlait des jeunes, elle parlait de quartiers difficiles. Nous avons voulu également nous adresser en matière d'inclusivité aux personnes en situation de handicap visuel et auditif, et des supports ont également été produits en braille. Et les supports pédagogiques ont été enregistrés en podcast pour donner l'information au plus grand nombre.

Bien sûr, vous attendez que je vous parle des projets et c'est bien ce qui va se passer, mais il me paraît important, au regard des questions qui viennent d'être posées, de vous parler de *newcleo*. Qui est *newcleo* ? *newcleo* est une entreprise française qui a été créée en 2021 et dont le siège est à Paris. Son ambition est bien sûr de développer des installations en France, mais également en Europe et à l'international. Elle a été créée par trois fondateurs qui sont experts du monde nucléaire : Stefano Bueno, Luciano Cinotti, Elisabeth Rizzotti ont chacun travaillé plusieurs dizaines d'années dans la filière nucléaire française et étrangère - au CERN, par exemple - chez des constructeurs de centrales nucléaires. Stefano Bueno a créé, exploité une installation qui produisait des éléments qu'on appelle des radionucléides, importants pour la médecine nucléaire.

Notre entreprise est lauréate du plan *France 2030* pour le développement de réacteurs innovants voulus par le gouvernement français aujourd'hui. Ambition réaffirmée il y a quelques jours, à l'issue du Sommet mondial de l'énergie nucléaire et du Conseil de politique nucléaire du mois de mars. Cette société emploie aujourd'hui plus de 900 salariés, dont plus de 330 sur le sol français. En matière de technologies dont nous parlerons tout à l'heure, cette technologie s'appuie sur un héritage conséquent en matière de connaissances, de retours d'expérience sur le sol français concernant la filière des réacteurs à neutrons rapides - je fais référence ici aux réacteurs historiques Rapsodie, Phénix, et Superphénix.

Et le deuxième socle sur lequel repose cette connaissance est également de la recherche et du développement, notamment par la branche italienne et la collaboration qu'on peut avoir avec l'ENEA, qui est l'équivalent du CEA en Italie, et un centre de recherche que nous co-exploitions à Brasimone sur la technologie de refroidissement au plomb - nous y reviendrons.

Effectivement, ça a été cité dans les questions, *newcleo* dispose de différents brevets - Ça, c'est les chiffres de décembre 2025 qui ont aujourd'hui augmenté, tant sur la partie nucléaire que sur la fabrication du combustible MOX dont nous reparlerons.

Quel est le projet de feuille de route industrielle de *newcleo* aujourd'hui ? Vous le voyez présenté ici sur cette diapositive. Il comporte quatre briques. Vous dire, avant de vous les présenter, que ce projet est en parfaite cohérence avec la politique nucléaire française, les ambitions de relance et de développement d'un nouveau nucléaire en France, et avec les orientations, les ambitions de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, dont la version révisée a été approuvée il y a quelques semaines. Cette feuille de route industrielle vise à contribuer à la souveraineté énergétique de la France en sortant des énergies fossiles et en s'affranchissant de l'importation d'uranium naturel. Je crois que l'actualité aujourd'hui, au niveau international, parle sur ce sujet. Il n'est pas besoin d'aller plus loin.

L'objectif de la France, au travers de la stratégie nationale bas carbone, est d'atteindre à l'horizon 2050, zéro émission nette de CO₂. Cette feuille de route y contribue en contribuant à décarboner l'industrie française. En faisant quoi ? En produisant une énergie fiable sûre, compétitive qui va utiliser pour cette production des matières aujourd'hui disponibles en France qui sont valorisables : le plutonium, issu des combustibles usés du parc existant, et l'uranium appauvri, issu de l'enrichissement du combustible sur les réacteurs existants.

La feuille de route a quatre briques. Nous allons discuter dans le cadre du débat pendant quatre mois des deux premières briques du projet, à savoir sur la pastille numéro 1, une installation de fabrication de combustibles. Combustibles dédiés au premier réacteur dont nous allons discuter, qui est envisagé - et je parle au conditionnel - sur ce territoire, le réacteur qu'on appelle LFR-AS-30, dont on va reparler. Mais l'ambition de cette filière est bien de développer plusieurs réacteurs, à vocation de production d'énergie et de chaleur, de 200 mégawatts électriques en France, en Europe et à l'international.

Quatrième pastille : il y aura besoin - ça a été également évoqué dans les premières questions - de disposer à terme d'une installation dédiée à l'entreposage des combustibles usés dans l'attente de leur retraitement et des déchets. Le retraitement étant exécuté à l'extérieur de la feuille de route de *newcleo* par un opérateur emblématique historique français, avec des spécifications techniques qui sont en cours de discussion et dans le respect, bien sûr, de la réglementation française, mais également d'accords internationaux en matière de traitement des combustibles usés étrangers.

Les deux projets, objets du présent débat public, sont, je l'ai dit, une installation de fabrication de combustibles qu'on appelle MOX LFR, dédiée aux technologies de *newcleo*, dont le début d'exploitation est envisagé en 2032 dans le département de l'Aube et plus précisément sur les communes de Pont-sur-Seine et de Marnay-sur-Seine, pour alimenter un premier réacteur, qualifié de démonstrateur, qui est un réacteur modulaire avancé - on pourra en reparler - de 30 mégawatts électriques, dont le début d'exploitation est envisagé à l'horizon 2033 sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron, où nous nous trouvons ce soir.

Ça a été dit tout à l'heure également, le coût estimatif des deux projets, première usine de fabrication de combustibles et réacteur compris, avoisinent les 3 milliards d'euros. Ces projets sont comportés avec RTE, ici présent dans la salle, qui pourra répondre à vos questions, puisque ces projets seront connectés, bien sûr, au réseau électrique français.

Voyons maintenant quelques éléments sur ce réacteur envisagé, projeté sur votre territoire, qui est un réacteur à neutrons rapides refroidi au plomb d'une puissance de 30 mégawatts électriques. Vous voyez ici sur la carte le site d'implantation pressenti. Monsieur le maire de Beaumont, tout à l'heure, est intervenu sur la maîtrise foncière de ces terrains. C'est un réacteur de 30 mégawatts électriques qui est dédié à la production d'électricité et à la production de chaleur, notamment pour des clients industriels, et qui a un potentiel d'irradiateur également. C'est un réacteur à neutrons rapides - je vous invite à regarder la vidéo de monsieur Bidouille qu'Anne Laporte évoquait tout à l'heure - seule technologie qui permet aujourd'hui de contribuer efficacement à ce qu'on appelle la fermeture du cycle du combustible et aller utiliser des combustibles usés et des matières qu'on pourrait, dans le vocabulaire courant, qualifier de déchets pour produire de l'énergie. Un refroidissement au plomb, le gouvernement a souhaité développer plusieurs technologies. *newcleo* a choisi le refroidissement au plomb. Pourquoi ? Parce que le plomb dispose d'avantages en matière de sûreté significatifs et qu'il permet une simplicité et une compacité des réacteurs qui sont développés.

Sur le terrain pressenti, aujourd'hui, envisagé, vous voyez qu'il y a plusieurs parcelles. Complètement à droite de l'écran, on est plutôt sur du bâtiment tertiaire et des parkings. Sur la zone centrale - avec un pointeur, je vais essayer de vous localiser si le pointeur marche, mais la technique ne suit pas. Donc, au milieu, la partie orange est plutôt dédiée aux installations nécessaires et aux postes de transition de RTE. Sur la partie centrale - le trapèze - vous avez sur le bleu ciel plutôt les bâtiments auxiliaires, le circuit secondaire dont on reparlera. En mauve, en partie centrale, le bâtiment réacteur dont on va reparler également, des bâtiments techniques associés en vert, des zones de parking. Et puis en gris, au sud, vous avez - ça, ce n'est pas le pointeur, c'est pour passer les diapos - une zone qui permet de stocker du matériel pour la phase de chantier.

Voici la coupe du réacteur - merci Nathalie pour la technique. C'est bon, c'est parfait. Voici la coupe du réacteur qui est envisagée, sur lequel nous pourrions revenir. Vous aviez la maquette à l'entrée. Il y a un puits de cuve en béton armé avec une première cuve extérieure en acier qui est doublée en interne par une cuve en forme d'amphore. Cette forme choisie par *newcleo* permet une circulation optimisée du plomb.

Au milieu du réacteur, qu'est-ce qu'on voit ? C'est ce qu'on appelle le cœur du réacteur qui est composé de 49 assemblages combustibles avec des barres de contrôle, des barres d'arrêt - nous pourrions y revenir. Et vous voyez ici avec des flèches rouges et vertes la circulation du plomb. Le plomb froid circule entre la cuve principale et la cuve interne. Il vient ensuite au contact des combustibles et remonte au niveau de la partie active, est chauffé et est aspiré ici par une pompe primaire au niveau du générateur de vapeur pour venir réchauffer des tubes d'eau - le circuit secondaire - et produire de la vapeur. C'est ce qu'on va voir sur la diapositive suivante.

Vous voyez deux éléments qui vous ont été précisés ici. Il est à savoir que le réacteur va fonctionner en deux phases de fonctionnement si jamais le projet était mené au bout. Première phase de fonctionnement qui est qualifiée de basse température. C'est-à-dire qu'on va faire en sorte que la température au niveau des gaines de combustible n'excède pas 480 degrés. Pourquoi ? Parce qu'à cette température, avec une maîtrise du taux d'oxygène, on peut maîtriser parfaitement l'effet corrosif du plomb et les matériaux sont connus.

Après quelques années de fonctionnement et sous réserve de qualification de nouveaux matériaux et d'autorisation par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, nous pourrions passer à une phase 2, dite de haute température, autour de 550 degrés maximum au niveau des gaines de combustibles, qui nous permettrait de fonctionner à pleine puissance, c'est-à-dire à 30 mégawatts électriques, alors que la phase de basse température nous limitera à deux tiers de la puissance, c'est-à-dire 20 mégawatts électriques.

Sur le fonctionnement - vous avez ici un fonctionnement simplifié du générateur de vapeur que je vous ai évoqué tout à l'heure, qui est présenté. Le plomb chaud qui a été chauffé par les combustibles arrive au niveau du générateur de vapeur, est aspiré par la pompe, va venir chauffer les tubes d'eau froide qu'on voit ici. Cette eau monte en pression, se transforme en vapeur et le plomb froid, refroidi au contact de ce circuit secondaire, est réinjecté dans le réacteur sur les parties latérales que je vous présentais.

Certains d'entre vous, à l'entrée de la salle, me disaient : Comment ça fonctionne pour produire de l'électricité ? Ça fonctionne comme les réacteurs nucléaires du parc aujourd'hui. C'est-à-dire que l'énergie thermique du réacteur vient chauffer de l'eau, produit de la vapeur, et par la turbine, crée une énergie mécanique. Et au niveau du turbo-alternateur, cette énergie mécanique est transformée en électricité. En sortie de turbine, la vapeur va être condensée par un condenseur qui est ici, l'eau redevient liquide et le cycle du circuit secondaire, qui est un circuit fermé, repart. Voilà le fonctionnement dit avec mes mots, de façon pédagogique, j'espère, sur lequel nous pourrions revenir plus en détail.

Bien sûr, vous avez commencé à l'évoquer, ce projet, comme tout projet industriel et nucléaire structurant sur le territoire, aura des effets. La priorité de *newcleo* en tant que potentiel futur exploitant, est de considérer en priorité les effets potentiels sur l'environnement, qu'ils soient humains et naturels, et de protéger les salariés qui œuvreront, qui exploiteront peut-être ces installations. Sur le choix du foncier, pour lequel Monsieur le maire de Beaumont est intervenu tout à l'heure, il n'a pas été fait au hasard. C'est un foncier à vocation industrielle qui a été sélectionné. Bien sûr, les caractéristiques, la richesse du patrimoine environnemental, doivent être considérées. C'est pour ça que des études sont en cours, dans le cadre de procédures que Laurent Pavard vous détaillera tout à l'heure, pour établir comme un diagnostic initial de cet environnement, notamment sur les enjeux biodiversité, mais pas que. Et dans cette étude, on regarde tous les effets potentiels de l'installation sur l'environnement, en ayant pour objectif de les éviter, de les réduire, voire de les compenser si on ne peut pas complètement les éliminer.

Dans ce cadre, et c'est bien normal aujourd'hui, la ressource en eau est une préoccupation particulière. C'est pour ça que sur le condenseur qui va condenser la vapeur en eau, il faut le refroidir. Deux solutions sont examinées et font l'objet d'échanges avec les autorités aujourd'hui : un refroidissement à sec, avec des condenseurs à air qui seraient des gros ventilateurs et un refroidissement humide. Les rejets atmosphériques qui seront strictement encadrés par les autorités, seront surveillés et contrôlés en continu.

Sur la protection des salariés, il faut distinguer deux phases. Il y aura la phase chantier, avec les risques inhérents à tout gros chantier, avec des mesures de protection individuelles et collectives qui seront mis en place, et la phase exploitation, où l'exposition aux matières nucléaires et aux rayonnements ionisants fera l'objet de dispositions de sûreté très strictes et contraignantes, avec un suivi radiologique et une conception qui utilise les meilleures techniques disponibles au niveau national et international pour limiter au plus bas possible cette exposition.

En matière de sûreté, sur les fonctions importantes pour la sûreté, il y a bien sûr la maîtrise de la réaction en chaîne. On a parlé également des enjeux de radioprotection, mais le confinement de la matière est essentiel. De ce point de vue-là, cette diapositive vous illustre les trois barrières de confinement qui constitueront ce socle de cette fonction importante pour la sûreté qui est le confinement. Première

barrière : la gaine en acier inoxydable du combustible. Deuxième barrière : la paroi de la cuve et ses extensions. Troisième barrière : les murs du bâtiment réacteur. Au-delà de systèmes actifs qui existent sur le parc existant, qui permettent, par de l'intervention humaine et une action humaine, de réguler la puissance du réacteur et d'autres dispositifs, des systèmes passifs - c'est-à-dire qui fonctionnent sans intervention humaine - viendront compléter, être en redondance avec ces systèmes actifs. Le principe de défense en profondeur qui guide toute la sûreté au niveau national et international, à savoir anticiper, prévenir, surveiller, maîtriser les éventuels incidents et limiter leurs conséquences, seront bien sûr au cœur de la démarche de sûreté et des plans d'urgence et de protection seront établis pour palier d'éventuels incidents et accidents. Mais tout ceci se fait dans le respect des règles de sûreté nationales édictées notamment par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, qui s'appliquent aussi bien à un exploitant privé qu'à un exploitant public. Et l'autorité de contrôle fera des contrôles, des inspections au niveau des différentes phases du chantier.

Les bénéfices pour le territoire du Chinonais, c'est une création de valeur, c'est une création d'emplois. Aujourd'hui, au stade des études, 1 000 emplois sont estimés pour la phase chantier, emplois directs et indirects confondus, et pour la phase exploitation, autour de 300 salariés, sans compter les emplois induits par le projet. Ce projet, comme d'autres projets structurants du territoire, en cours ou à venir, pour lesquels le territoire est candidat, nécessite un accompagnement pour favoriser une bonne intégration sur les différentes composantes qui ont été évoquées dans les discussions : la formation initiale, l'emploi, le logement, le transport. Et donc, l'exploitant futur, potentiel, *newcleo* et les autres porteurs de projets structurants travaillent avec les services de l'État - la préfecture et d'autres autorités - ainsi que les collectivités à anticiper ces dimensions pour favoriser l'implantation du projet dans les meilleures conditions et des interactions positives entre les différents projets.

On l'a dit, le débat public vise à vous présenter et à échanger ensemble sur les caractéristiques du projet, mais porte également sur l'opportunité de ces projets. Et donc, nous avons étudié en tant que porteur avec RTE, des alternatives et des scénarios zéro. Ce qu'on appelle des scénarios zéro, c'est un vocable utilisé par la Commission nationale du débat public. Scénario zéro, ça veut dire que tout ou partie de ces projets ne se feraient pas. On a deux projets qui sont interconnectés. Donc les alternatives ou les scénarios zéro sont : je fais l'un, mais pas l'autre, ou je ne fais pas les deux. Je fais l'installation de fabrication de combustibles, mais pas le réacteur. Je fais le réacteur, mais pas l'installation de fabrication de combustibles ou je ne fais pas les deux projets.

Si les deux projets ne venaient pas à voir le jour, on pourrait continuer à produire de l'électricité en France, on n'a pas attendu les petits réacteurs modulaires. Seulement, on s'appuierait sur les réacteurs de troisième génération actuellement en service qui contribuent faiblement à la fermeture du cycle du combustible. On pourrait bien sûr, et c'est important dans le mix énergétique français, s'appuyer sur les énergies renouvelables, mais qui sont de nature intermittente et qui ne permettent pas de répondre aux besoins croissants en électricité - plus 50 à 60% à l'horizon 2050 d'après RTE - et sur les énergies fossiles dont il faut absolument sortir aujourd'hui pour des enjeux impérieux de limiter les effets du changement climatique.

L'implantation sur d'autres sites a également été étudiée. Les conséquences de ces alternatives et de ces scénarios zéro seront nombreuses. Au niveau local, pas de création d'emplois telles que je vous l'ai cité. Au niveau national, un signal négatif envoyé pour la relance du nucléaire et cette relance de la filière des réacteurs à neutrons rapides. Il y a eu un retard significatif dans l'émergence des réacteurs de quatrième génération, dans la fermeture du cycle du combustible et dans la décarbonation de l'industrie française qui aujourd'hui n'est plus une option. Et bien sûr, une perte de compétences et de savoir-faire, le savoir-faire sur les réacteurs à neutrons rapides, finira par disparaître. Et le leadership français en matière d'énergie nucléaire sera réduit. D'autres pays avancent à marche forcée sur ces enjeux.

Pour finir, le planning et les financements. Dans le dossier qui vous a été présenté en dossier-socle du débat, le dossier des maîtres d'ouvrage, deux calendriers ont été présentés. Le calendrier que je vous présente ici est un calendrier qui intègre des hypothèses d'évolutions réglementaires et législatives. En considérant ces évolutions, la mise en service potentielle de cette installation serait à l'horizon 2033. Si on considère le calendrier actuel, c'est-à-dire sans évolutions, avec le cadre réglementaire actuel, on aurait un an de report, c'est-à-dire plutôt fin 2034.

Sur le calendrier, pour finir en allant très vite, effectivement, Laurent Pavard l'a dit tout à l'heure, nous commençons par ce débat public, nous initions - mais ça va continuer pendant de longs mois et de longues années - une information du public et une participation citoyenne. Elle sera prolongée : Marc Papinutti a évoqué de la concertation continue. Il y a de nombreuses procédures administratives qui mobiliseront, de la concertation, des enquêtes publiques, au cours desquelles chacun d'entre vous pourra s'exprimer, et notamment dans les prochains ateliers également du débat public. Les études vont se poursuivre. On est très en amont des projets. Il y a des études techniques qui sont en cours et qui vont être optimisées. Et d'ailleurs, les échanges, les réactions, les suggestions issues du débat conduiront à certainement faire évoluer ces projets.

2027 à 2030, c'est le moment du dépôt des autorisations. Elles sont nombreuses. Demande d'autorisation de création, demande d'autorisation environnementale, demande d'autorisation de détention de matières. Viendra également un temps, de 2027 à 2033, de travaux, les travaux sur le terrain, du terrassement, potentiellement, des travaux de génie civil, des travaux de raccordement et puis des essais qui seraient indispensables avant la mise en service. Pour une première phase basse température, je l'ai dit, deux tiers de la puissance, jusqu'à à peu près, ce qui est envisagé aujourd'hui - ça reste à confirmer avec les qualifications et les autorisations - 2038, pour passer potentiellement en pleine puissance, ce qu'on appelle la phase haute température.

Il y a eu l'évocation sur le modèle économique. Les évocations sont légitimes. En tant qu'acteur privé, c'est vrai que vous vous interrogez. Le modèle économique est aujourd'hui un modèle soutenable de par l'ensemble de la feuille de route industrielle que je vous ai présentée et repose sur des financements diversifiés sur lesquels on pourra revenir. Monsieur évoquait tout à l'heure, bien sûr, les fonds propres du *newcleo* et des fonds privés qui sont levés de façon constante et ponctuelle, des subventions de l'État, notamment dans le cadre du projet *France 2030*, et des prêts bancaires auxquels tout industriel peut prétendre. Je vous remercie et nous sommes prêts, bien sûr, à écouter vos suggestions, questions et à les considérer pour la suite du débat.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Vous avez entendu la présentation de *newcleo* qui présente son point de vue, son projet. On va donner la parole quelques instants au groupe citoyen. J'ai demandé à Carmen, qui a été l'animatrice de ce groupe, et puis nos deux représentants, de bien vouloir venir et nous faire part de leurs conclusions et de leur travail.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci beaucoup, Laurent. Je vais essayer d'être un peu brève pour rattraper le temps, mais ne vous inquiétez pas, c'est normal, c'est très important. Peut-être, l'idée du groupe citoyen... là, c'est un petit spoiler. C'est une avant-première du « rapport d'étonnement » qui a été rédigé par un groupe citoyen et validé le 24 mars, donc il n'y a pas trop longtemps et qui sera accessible en ligne sur le site du débat où vous trouverez plein d'annexes sur la question du recrutement, etc.

C'est qui le groupe citoyen ? Le groupe citoyen, c'est 19 personnes qui sont non-expertes, qui ont été recrutées sur les deux territoires, 16 dans le Chinonais, 3 dans le Nogentais, par une société spécialisée dans le recrutement de panels et de groupes citoyens. Je tiens à préciser que plus de 15 000 personnes ont été contactées et ce par téléphone et en porte-à-porte pour constituer notre groupe. On remercie Marianne et Michel d'être les porte-paroles aujourd'hui. Ce groupe, du fait de sa taille, n'est pas représentatif d'un point de vue statistique, mais il a cherché à avoir une diversité aussi bien en termes d'âge qu'en termes de genre, qu'en termes de parcours professionnel et d'expérience de vie ainsi que de niveau académique.

Pourquoi il y a eu ce groupe citoyen ? L'idée de ce groupe citoyen, c'est d'avoir une continuité, une expérience du débat et un regard sur le débat et de créer des avis sur le long cours par le grand public. Ça répond un peu à votre question aussi, Madame, de tout à l'heure. Dans un premier temps, la première mission, ça a été d'avoir une lecture profane du dossier des maîtres d'ouvrage qui a été exposé juste précédemment. Cette lecture profane, comment ça s'est passé ? D'abord, on a eu une visio pour se

rencontrer les uns les autres. Puis, le 7 mars, le groupe citoyen, donc 19 personnes, se sont retrouvées à Saint-Jean-de-Braye, pas loin d'Orléans, plus ou moins à équidistance des deux projets. Ils ont eu le dossier de la maîtrise d'ouvrage découpé en morceaux, avec la technique de l'éducation populaire qui est l'*arpentage*, d'abord en binômes, puis en sous-groupes, puis en plénière.

La journée s'est achevée - et vous me corrigez - par une priorisation des questions apportées au maître d'ouvrage et une identification des idées claires du DMO, dossier des maîtres d'ouvrage. Voilà. Quelle va être la prochaine mission ? Si ils et elles le veulent bien, c'est d'approfondir un sujet du débat par rapport aux grandes thématiques qu'ils ont identifiées pendant la journée du 7 mars. Ce que vous pourrez trouver le vendredi, c'est ce « rapport d'étonnement » à la lecture du DMO. Et je sais qu'en plus de nos porte-paroles - que je remercie encore une fois - il y a d'autres membres du groupe qui sont dans la salle. Donc, merci d'être venus. Je te passe la parole, Marianne.

Marianne – Groupe citoyen

Merci Carmen. Bonsoir à tous. Voilà notre retour global sur le dossier du maître d'ouvrage. Notre bilan est nuancé. Nous saluons les efforts d'explication, notamment sur la technologie et la présence d'un lexique qui nous a bien aidé. Mais notre sentiment dominant est que le document est trop technique, inégal dans sa qualité, selon les chapitres, et globalement pas écrit pour des citoyens lambda. Les enjeux environnementaux n'occupent que cinq pages quand d'autres chapitres nous ont semblé trop longs ou trop généraux. Le montage financier nous a paru insuffisamment traité, entre autres. Je laisse la parole à mon binôme. Pour d'autres...

Michel – Groupe citoyen

Merci. Michel Nicolet, Chinonais, de naissance et toujours à Chinon. Ce que nous avons appris, malgré ces difficultés, nous avons acquis de vraies connaissances. Nous avons compris le contexte de la filière nucléaire française, la logique des réacteurs de quatrième génération et l'intérêt du combustible MOX comme forme de recyclage. Nous avons saisi les avantages du refroidissement au plomb par rapport au refroidissement au sodium, ainsi que les besoins en eau et en électricité des deux projets. Nous avons également bien identifié la stratégie ERC, *Eviter, Réduire, Compenser*, de même que le potentiel de création d'emplois, surtout dans le Nogentais. Dommage pour nous à Chinon...

Marianne – Groupe citoyen

Merci Michel. Je reprends la parole sur le chapitre de ce qui nous a surpris : Plusieurs points nous ont collectivement surpris. D'abord, le fait que *newcleo* n'est aucune installation de ce type préexistante. Il s'agit donc d'une expérimentation à grande échelle. Ensuite, l'absence d'études environnementales dans le document *Études*, qui sont prévues, mais après la prise de décision de poursuivre ou non le projet, ce qui a provoqué de l'étonnement. Le déséquilibre entre les parties du dossier nous a aussi interpellés, notamment le fait que les risques soient très peu développés. Et enfin, le budget alloué à la formation et la sécurité nous a semblé relativement faible.

Michel – Groupe citoyen

Ce que nous aurions aimé trouver dans le projet : Nous attendions davantage d'informations sur le stockage des déchets radioactifs, les risques spécifiques liés au plomb et au plutonium, la gestion des incidents, les retours d'expériences internationaux, le prix de l'électricité pour les riverains et les entreprises et la gouvernance précise entre public et privé. Ça fait beaucoup de choses... Notamment, qui assume quoi en cas de faillite ou de démantèlement ?

Sur la forme, nous aurions souhaité moins d'acronymes non définis et une plus grande cohérence dans l'usage des termes. Focus territorial selon la réunion publique. Un petit mot de nogentais parce qu'ils étaient bien sympathiques avec nous. Dans notre territoire - je parle de Nogent - autour de l'usine de fabrication MOX, nous pointons deux enjeux forts autour du transport, ce qui est vrai aussi pour Chinon.

Pour les Chinonais, sur notre territoire où est prévu le du réacteur LFR-AS-30, nos préoccupations sont davantage environnementales : risque d'inondation de la Loire, partage de la ressource en eau avec les agriculteurs en cas de sécheresse, qu'on connaît sur la Loire. Et données contradictoires sur la consommation en mètre cube heure, selon les pages 67 et 127 du DMO. DMO, c'est le dossier de 200 pages...

Marianne – Groupe citoyen

Moi, je vais clôturer ce chapitre par les questions. Il a été quand même fait plus de 50 questions que nous avons resynthétisées, on va dire : Quelles solutions pour le stockage des combustibles produits ? Important. Quelle viabilité économique du projet ? Et quel lien entre le public et le privé ? S'il y a une collaboration. Et enfin - c'est vraiment le noyau parce qu'il y a tellement de questions - quelle prise en compte de l'environnement ? Quels sont les risques associés au projet ? Voilà. Ça, ce sont les questions qui vraiment sont récurrentes. Merci.

Michel – Groupe citoyen

Un dernier petit mot. Notre réunion à Orléans, c'était un vrai marathon, mais on avait une super coach qui nous a poussé jusqu'au bout, on n'en pouvait plus. Merci Carmen. [*Applaudissements*]

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Alors... Tout à fait. Merci Marianne et Michel. J'entends des questions. J'entends une petite question, du coup, je me permets de la remettre à l'oral : Vous allez trouver sur le site internet vraiment la méthodologie de manière plus détaillée et dans le « rapport d'étonnement » citoyen, le document qui fait une quinzaine de pages, qui a été rédigé entre le 7 mars et le 24 mars, où il a été sérieusement discuté, amendé, réécrit et validé. Et donc, au total, ça fait à peu près une douzaine d'heures de travail du groupe citoyen et donc de cette intelligence collective où il y a certaines questions qui ont déjà été posées aujourd'hui et qui ont été identifiées également par le groupe citoyen. Juste pour vous dire les deux prochaines étapes. Là, l'idée, ce n'est pas d'avoir une réponse directement des maîtres d'ouvrage parce qu'il y aura une réunion dédiée entre le groupe citoyen et la maîtrise d'ouvrage le 20 avril, si je ne me trompe pas. Puis après, le 25 avril, ce sera une journée d'approfondissement qui donnera lieu à un avis sur une thématique. Je passe la parole à Laurent.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Carmen. Je suis particulièrement content de voir qu'un groupe de citoyens pris au hasard est arrivé à des conclusions assez comparables à celles que nous avons tirées pour bâtir le débat. Les sujets qui ont été soulevés sont des sujets pertinents. Nous avons pris du retard. Nous avons une séquence de questions-réponses, donc questions qui s'adressent au maître d'ouvrage. Je donne la parole à la salle. Attendez... Attendez... S'il vous plaît, n'oubliez pas d'attendre le micro pour vous exprimer. Oui, s'il vous plaît. Monsieur, voilà.

M. Daniel BIGOT - Participant

D'accord. Daniel Bigot, Chinonais. Je voudrais revenir sur l'anamnèse que Madame a présenté de sa société newcleo. Vous avez précisé que le siège social était à Paris, mais vous n'avez pas précisé qu'il était en Angleterre précédemment et que vous n'avez pas pu y rester parce que l'Angleterre a perdu la confiance à la fois dans la technologie que vous développez et n'a pas voulu aller plus loin aussi dans la mise à disposition de son plutonium. Et puis, un journal a dit que vous aviez une situation financière très fragile il y a quelque temps, alors que vous n'en parlez pas du tout maintenant. [*Applaudissements*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Bien. On a donc une question sur l'évolution de votre situation au Royaume-Uni, sur votre solidité financière et question de plutonium, si j'ai bien compris, qui est un sujet central, bien évidemment. Madame Verrhiest...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, merci Monsieur pour votre question. Effectivement, vous l'avez vu dans les médias il y a quelques mois, *newcleo*, qui avait une implantation au Royaume-Uni, s'est retiré. Non pas parce que le gouvernement n'avait pas confiance dans notre technologie, mais parce que ce gouvernement du Royaume-Uni a choisi de ne pas investir dans la fermeture du cycle de combustibles, préférant plutôt l'entreposage en couches profondes. Et c'est pour ça, du fait de cette ambition de ce gouvernement-là, que nous nous sommes retirés du Royaume-Uni pour miser sur des territoires, notamment la France en priorité, qui est le territoire de cette entreprise, et d'autres territoires européens ou internationaux qui, eux, veulent s'engager sur cette fermeture du cycle du combustible et sur cette production d'une énergie durable avec un héritage plus vertueux pour les générations futures.

Ça, c'était pour la première partie de votre question. Sur la deuxième partie, et ça rejoignait une interrogation de Monsieur tout à l'heure, je crois, sur les fonds qu'on avait pu lever. Effectivement, ce n'est pas les fonds dépensés, mais depuis sa création *newcleo* a pu lever 645 millions d'euros. Dans ces millions d'euros, il y a une subvention de l'État, je l'ai dit, par rapport au programme *France 2030*. C'est vrai que si vous comparez les 645 millions d'euros au coût des projets, ce n'est pas suffisant. Mais ce que je vous ai dit, c'est que la levée de fonds est continue et que finalement, ces investisseurs privés, qui sont nombreux, attendent le passage de jalons et les avancées de procédures pour continuer à soutenir ce projet dans lequel ils croient en termes de souveraineté énergétique et de contribution à cette fermeture du cycle. Donc, effectivement, c'est un démarrage. La solidité financière de *newcleo* va bien. J'espère vous avoir répondu sur ce point.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Est-ce que vous pouvez, en complément, préciser le montant de la subvention de l'État au titre de *France 2030* ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui. Vous savez que j'évoquais tout à l'heure le programme *France 2030*, qui est ce plan pour le développement de réacteurs nucléaires innovants. *newcleo* a pu bénéficier de 19 millions d'euros de subventions, dont 5 millions sont dédiés au CEA, qui nous accompagne sur la validation de codes de calcul, sur la qualification de matériaux. Il faut savoir que pour un million de subvention, *newcleo* a investi 32 millions en phase de fonds privés. Et ça rejoint votre question sur l'intérêt, finalement, de ce partenariat public-privé aujourd'hui. Oui, le privé va permettre, effectivement, de contribuer fortement à la relance du nucléaire et aux défis qui s'imposent à nous.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'autres questions ? Madame. Attendez, on vous apporte un micro.

M. Jacques TERRACHER - Participant

Jacques Terracher, membre de la CLI de Civaux et de l'ANCCLI. Vous avez évoqué, Madame, tout à l'heure, deux régimes de fonctionnement de ces réacteurs : basse température et haute température. Je pense que ces deux régimes sont liés au problème de la corrosion des aciers par le plomb, qui apparaissent, paraît-il - je ne suis pas du tout spécialiste, mais enfin, j'ai vu ça dans la littérature - à partir

de 500 degrés. Vous évoquez ces deux températures, donc 480 et puis 500, je ne sais plus combien, au-dessus de 500. Ce sont des températures moyennes. J'imagine qu'il y a au sein de ce réacteur, dans cette cuve, un fort gradient de température. À quelle température, par exemple, se trouvent les gaines du combustible ? Ne sont-elles pas largement au-dessus de 500 degrés ? Et vis-à-vis de ce problème de corrosion, où en êtes-vous dans les recherches, dans le développement des protections, des systèmes de protection des aciers ? Car je crois que c'est un problème vraiment majeur pour tout ce type de réacteurs.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Monsieur. Nous avons une question sur vos recherches, Madame Verrhiest, sur les questions de tenue au plomb et de température dans le cœur, si j'ai bien compris.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, tout à fait. Merci beaucoup pour votre question. Effectivement, vous avez eu une analyse extrêmement pertinente. Quand je parlais de ces deux phases de fonctionnement potentiel, c'est bien pour maîtriser le pouvoir corrosif du plomb, associé également à un taux d'oxygène maîtrisé. Mais là, je peux peut-être laisser le représentant du directeur de projet vous expliquer plus finement les aspects techniques.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Oui, en gros, ce qu'on fait, c'est qu'il y a deux phases : La première phase, on a des matériaux qu'on connaît, que ce soit la gaine ou que ce soient les matériaux qui sont les matériaux des équipements du réacteur. On les connaît, on connaît bien les phénomènes et donc on sait que jusqu'à ces températures, on aura une corrosion qui sera complètement maîtrisée et on sera dans le bon équilibre. Après, si on veut aller plus haut en température, il faut pour ça pouvoir faire des essais, pouvoir faire des mesures. Et c'est pour ça que pendant les premiers cycles, on a gardé des systèmes pour pouvoir tester et pour pouvoir essayer différents types de matériaux qui serviront après à être utilisés comme *coating*, comme enveloppe, comme un revêtement du métal qui pourra être un petit peu différent, dont on aura la garantie qu'ils tiendront à des températures plus hautes. C'est bien, ces phases 1 et phase 2 sont bien des approches prudentes qui passent par, d'une part, une connaissance affinée des matériels déjà avant qu'ils soient soumis au flux. C'est ce qu'on fait notamment avec l'ENEA dans les centres de recherche de Brasimone, en Italie. Et ensuite, on s'appuiera aussi sur le retour d'expérience qu'on aura acquis sous flux. Et là, on aura des éléments qui permettront de qualifier des matériaux et de proposer à l'Autorité de sûreté nucléaire un mode de fonctionnement à des températures un peu plus élevées, ce qui nous permettra d'avoir une production à puissance nominale de nos réacteurs.

Donc, c'est bien une approche prudente basée sur des éléments d'essais, de recherche et qui permettra après de présenter un dossier qui devrait être bien sûr validé par l'ASNR pour passer à des températures plus hautes. Voilà comment on prévoit l'exploitation de ce réacteur.

Bien évidemment, si on n'est pas en capacité de qualifier les équipements à des températures plus hautes, on ne montera pas à ces températures plus hautes. Mais on a une confiance, une bonne confiance, par le fait qu'on s'appuie d'abord sur tous les éléments connus pour être certains d'être dans des zones dont on connaît le mode de fonctionnement. Et ensuite, on fait des essais, comme je disais, des essais sans flux et des essais sous flux. Et après, on présente un dossier. On présente un dossier et c'est celui-là qui permettra de passer à la phase 2 - ou pas - selon le résultat. C'est bien une approche prudente basée sur la science. C'est ça qui est important.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y a une dame qui demandait la parole tout à l'heure. On lui a coupé le micro, donc on va lui redonner. Après, on va relayer deux questions qui sont en ligne. Il y a d'autres mains qui se lèvent dans la salle, donc on va essayer de distribuer la parole de façon équitable. Madame...

Mme Françoise BAUDIN - Participante

Françoise, Je suis d'une association environnementale affiliée à France Nature Environnement et je viens de Troyes dans l'Aube. Et Madame, je n'ai pas compris du tout ce que vous avez dit à propos de... Il n'y a pas d'interférence entre les deux projets. Je n'ai pas compris. Parce que si celui de l'Aube, j'ai trouvé que ce n'était pas très clair. Si on n'a pas besoin de faire un nouveau combustible... Je n'ai pas compris ce que vous avez voulu dire. Vous m'en excuserez si vous voulez bien le reprendre.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, c'est plutôt moi qui m'en excuse. Et effectivement, j'ai du mal m'exprimer. Donc, pour bien clarifier, les deux projets qui sont objets du débat sont interconnectés. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'ils font l'objet d'un seul et même débat. L'installation de fabrication de combustibles MOX LFR, qui est envisagée dans l'Aube, doit fournir le combustible nécessaire à la technologie de ce premier réacteur et des suivants. Donc, les deux projets sont complètement interconnectés. C'est pour ça qu'ils sont présentés aujourd'hui ensemble, puisque l'un sans l'autre, c'est compliqué. C'est ce que j'ai essayé de vous expliquer quand on a analysé ce que j'ai appelé les scénarios zéro - c'est un terme que je reprends de la Commission nationale - et les alternatives, c'est que dans la mesure où nous devons échanger ensemble sur l'opportunité des projets, nous devons étudier si l'un ou l'autre, ou les deux de ces projets ne se font pas, quelles sont les conséquences. Mais aujourd'hui, l'ambition de *newcleo*, en tant que porteur de projet, et on l'espère, futur exploitant nucléaire, c'est bien de construire ces deux installations parce que l'une a besoin de l'autre.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà, deux questions du *chat*, Anne ?

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Merci beaucoup. Nous avons actuellement 105 internautes que nous remercions vivement. Je vais notamment vous transmettre deux questions qui ont été posées. Une première concernant le débat public : Comment est financé ce débat ? Et ensuite, j'aurai deux questions pour *newcleo* Peut-être le président de la CNDP ?

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Merci. Le financement du débat est fait par *newcleo* qui finance la CNDP. Ce financement assure d'une part tous les frais d'organisation, de réunions, d'édition de documents. Ce financement n'intègre pas le salariat ou l'indemnisation des membres de la CPDP. Et donc, tout ça est fait de manière indépendante pour que la CNDP, les membres que vous voyez là, n'aient aucun rapport financier aussi avec *newcleo*. Quand le débat sera terminé, on publiera définitivement l'estimation exacte de ce que nous avons dépensé sur ce débat.

Mme Françoise BAUDIN - Participante

Merci.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. J'espère que ça répond à la question. Nathalie, d'autres questions sur le projet lui-même ?

Nathalie DURAND - CPDP

Je crois que monsieur a une question. Pardon. Pardon... Deux questions pour *newcleo*. La première : Comment *newcleo* compte gagner de l'argent *a minima* pour rembourser les investissements envisagés ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va essayer de répondre pour le mieux. Je rappelle que nous avons prévu une séance au mois de juin qui sera entièrement consacrée à ces aspects-là. Mais si vous pouvez donner les éléments que vous avez aujourd'hui.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Je suggère à la régie, s'il vous plaît, puisque vous étiez au courant, d'afficher la diapositive numéro 30 qui porte sur le modèle économique. Et peut-être que Kevin Monneron, après moi, qui est l'expert sur le modèle économique, pourra compléter mes propos. Mais déjà cette diapositive, si elle apparaît, va permettre de vous éclairer...

Il faut distinguer deux temps sur le modèle économique et le soutien financier au projet. Il y a le temps du démarrage de cette filière, pour l'instant, sur ce premier réacteur et cette installation de fabrication de combustibles. Et puis, il y a le déploiement de l'ensemble de la feuille de route industrielle que je vous ai présentée. Sur le démarrage de la filière, il est évident qu'on va s'appuyer sur du soutien de pays qui désirent fermer le cycle du combustible - ça rejoint la question tout à l'heure sur le Royaume-Uni - dont la France, qui souhaite aujourd'hui avancer plus avant sur cette problématique, mais d'autres pays européens - on pourrait citer par exemple la Slovaquie - et d'investisseurs privés parmi lesquels se trouvent des futurs clients, notamment des industries énergivores qui auraient besoin d'électricité en proximité et d'une certaine flexibilité sur ce service.

Pour le modèle économique sur la filière déployée, si je puis dire, potentiellement à terme. Il y aurait d'une part, bien sûr, le fonctionnement de ce parc de réacteurs qui produirait et qui vendrait de l'électricité, de la chaleur, la commercialisation possible de licences, le soutien à des tiers pour préparer des dossiers d'autorisation, prospecter des sites, des fournitures de services. Tout à l'heure sur la diapositive qui présentait la société *newcleo*, je n'ai pas pris le temps - même si je sais que j'étais un peu longue - de parler des trois filiales que nous avons déjà au niveau du groupe *newcleo* qui sont des fournisseurs d'équipements indispensables à l'énergie nucléaire et également de potentiel d'ingénierie et de conception. Et puis des services d'irradiation et du combustible qui seraient fabriqués et qui est indispensable, ce nouveau MOX pour les réacteurs à neutrons rapides, pour la filière *newcleo* et peut-être au-delà, à terme, l'avenir nous le dira.

Est-ce que Kevin, tu veux rajouter des points ou ça te paraît suffisamment complet ? Donc voilà pour cette première réponse, si on veut laisser la place à d'autres questions.

Nathalie DURAND - CPDP

Merci. Je rappelle que Le modèle économique sera débattu le 10 juin en visio. Et une dernière question pour le *chat*. Est-ce que le réacteur nucléaire est un prototype ou de recherche ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Très bonne question, effectivement. C'est vrai que dans le vocable qui est utilisé au niveau national, le réacteur peut être qualifié parfois de « démonstrateur » - j'ai peut-être utilisé moi-même d'ailleurs ce

terme - et de « prototype ». En fait, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le qualifie avec les deux termes. Démonstrateur, c'est tout simplement parce qu'il est le premier d'une série de plusieurs réacteurs qui seraient développés et exploités. Donc, il va démontrer le potentiel industriel de la technologie. Prototype, parce que Nicolas, suite à votre question, Monsieur, vous a expliqué qu'il y a cette phase de haute température qui nécessite des qualifications, des recherches complémentaires. Et en ce sens-là, sur sa phase basse température, deux tiers de puissance, il est démonstrateur. Et sur sa phase haute température, pleine puissance, avec de nouveaux matériaux, de nouveaux revêtements, il est prototype parce qu'on doit encore qualifier et être autorisé pour ces nouveaux matériaux.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On a beaucoup de questions. Il y a un monsieur qui a demandé la parole depuis longtemps, depuis tout à l'heure. On va essayer de répartir les questions tout à l'heure. Monsieur, à vous...

M. François X - Participant

Oui, bonjour. François, je suis menuisier. On me demande de dire ma profession. Je ne sais pas en quoi ça influe. J'arrivais avec des questions sur cette startup privée qui va manipuler du plutonium. Je me demandais si vous étiez des terroristes camouflés. Est-ce que vous êtes des militaires camouflés pour préparer un coup d'état, peut-être en France ? Est-ce que vous êtes manipulés par l'IA ? Et puis là, j'ai eu toutes les réponses tout à l'heure. Non, vous êtes l'État français, c'est évident.

Vous avez parlé de RTE comme un partenaire du programme. Et là, encore une fois, RTE, je les ai interrogés à une réunion qui n'avait pas de rapport avec *newcleo*. À chaque fois, ils se débinent, RTE. Ils s'affichent... la deuxième page de votre propagande. Ils s'affichent comme : « On est juste là pour raccorder la centrale. » Non, ce n'est pas vrai, c'est des partenaires. Vous, vous avez fait la démonstration que vous étiez là pour la France. Si vous disparaissiez, la France y perd, qu'est-ce que ça peut vous foutre ? Vous êtes une boîte privée. Quelle société privée se préoccupe de l'acquis pour le pays qui le finance ? Personne ! On comprend très bien que vous êtes...Trois créateurs italiens sont venus en France. Pourquoi ? Parce que c'est le seul endroit au monde où on va accepter de faire ça, ce bordel-là. C'est incroyable. C'est l'État français qui est ici devant nous. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je vais juste vous donner une précision sur le rôle de RTE. Il y a un certain nombre d'années, les projets étaient présentés indépendamment des infrastructures de raccordement. C'est la raison pour laquelle, par exemple, un projet de centrales à gaz dans l'Est de la France a pu être mis en débat sans que l'artère qui était nécessaire pour alimenter l'usine en gaz soit mise au débat. Et ça, ça a été corrigé. C'était vrai aussi pour les projets d'éolien en mer où on discutait du projet d'éolien, mais on ne discutait pas du raccordement à la terre. Donc ça, ça a été corrigé par les textes et c'est la raison pour laquelle le projet de *newcleo* est associé au projet de raccordement de RTE. C'est le texte qui l'impose. Ceci dit, RTE est un partenaire tout à fait, je ne peux pas dire mineur, mais, mais qui n'est pas le premier minoritaire dans le contenu des investissements prévus. Son rôle se limitera au raccordement des installations.

[Question inaudible en salle]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Non, l'étude de raccordement sera faite ultérieurement.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Laurent, est-ce qu'on peut prendre des questions de ce côté ? Il n'a pas eu droit à la parole...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Monsieur, là-bas. Allez.

M. Franck ALBENNE - participant

Bonsoir, Franck Albenne, habitant de Chinon. Ma question ou mes remarques sont plus relatives à la question environnementale, constat d'ailleurs soulevé, si j'ai bonne mémoire, donc le panel citoyen. Quand on regarde les questions d'aménagement du territoire, tout le monde sait que c'est plus ou moins cadré par des plans d'occupation des sols, par tout un tas de schémas, de plans avec des acronymes, le SRADDET, on a la charte du parc naturel régional, on a les plans Climat et énergie territoriale, etc. Si on regarde de près l'implantation prévue du projet *newcleo*, on se rend compte qu'à proximité immédiate – je dis bien à proximité immédiate, je parle parfois de quelques centaines de mètres - on y trouve des ZNIEFFS, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. On y trouve des ZPS, zones de protection spéciale, notamment les basses vallées de la Vienne et de l'Indre. On y trouve des zones Natura 2000, en allant vers la confluence. On y trouve même, depuis très peu de temps, des zones Ramsar, labellisées Ramsar, qui est un label international. Bien évidemment, ce site est dans le périmètre du Parc naturel régional. Et quand on y regarde d'un peu plus près, on se rend compte qu'il est dans ce qu'on appelle la zone tampon du périmètre du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco.

Donc, la question d'un citoyen lambda qui regarde ça, c'est de se dire : Malgré tout ça, on arrive quand même à proposer un projet qui n'est pas anodin vu qu'on manipule quand même des substances qui sont relativement, voire très, dangereuses. Donc, ma question, ça reste : Pourquoi ? Comment ? Elle ne s'adresse peut-être d'ailleurs pas seulement à *newcleo* mais peut-être aussi à un certain nombre de gérants d'institutions. Je ne sais pas s'il y a des représentants ici du Parc naturel, de la Mission Val de Loire UNESCO, de l'Office français de la biodiversité, etc.

Dernier petit point, il n'a pas été question non plus de la loi ZAN, zéro artificialisation nette des sols. Qu'en est-il par rapport à ce projet ? Je vous remercie. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous avez soulevé toute une série de sujets qui concernent l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce sont des thématiques qui seront évoquées lors du débat. Je ne sais pas si nous avons ce soir tous les intervenants qui pourraient vous répondre - à part *newcleo* bien évidemment - mais nous avons prévu de les mobiliser pour ces réunions qui traiteront de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Nous allons les faire venir. Après, on est dans une zone d'activité, donc je pense qu'il faudrait que la communauté de communes de Chinon puisse éventuellement expliquer pour quelles raisons il existe une zone d'activité dans ce secteur-là. Je ne sais pas s'ils sont présents. Non, ils ne sont pas présents, malheureusement. Madame Verrhiest ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Non, mais c'est ce que je disais tout à l'heure lors de ma présentation, et Monsieur, effectivement, a raison de poser cette question, puisque votre territoire présente une richesse patrimoniale, environnementale et nucléaire qui est notable au niveau national. Et en ce moment, ont lieu des études, justement, par rapport à la demande d'autorisation environnementale, des inventaires faune-flore, et en lien avec les services de l'État, la préfecture, la DDT, la DREAL et d'autres autorités, l'ensemble de ces potentiels environnementaux, de ces richesses et l'interaction entre le projet et ces mesures que le groupe citoyen jugeait claire dans le dossier, à savoir *Éviter-Réduire-Compenser*, font l'objet de discussions et seront débattues lors de l'atelier. Je vous invite le 23 de mémoire, le 23 avril prochain, en fin d'après-midi, après la visite sur le terrain, à participer au niveau de l'atelier environnement, puisque des premiers résultats d'ailleurs des études en cours pourront être présentés et nous pourrions discuter avec les autorités de l'articulation entre le projet *newcleo* et les différents cadres qui s'imposent en

matière de protection de l'environnement. En tout cas, pour nous, ça fait partie des priorités. Effectivement, le droit des sols aujourd'hui sur les parcelles qui sont pressenties, envisagées, souhaitées par *newcleo*, dont nous n'avons pas aujourd'hui la propriété foncière, permettent de construire ce type d'installation. Mais vous pourrez avoir tout le loisir d'interroger les autorités compétentes le 23 avril prochain.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va prendre encore une question. Il y a une séquence qu'on a prévue pour vous expliquer les procédures administratives pour l'instruction des projets. Ça sera un exposé que je vais vous faire qui sera assez court. Et on aura ensuite une dernière séquence où vous pourrez encore poser vos questions. On a une question par ici. Madame...

Mme Sabrina MADDY – Participante

Bonjour, Sabrina Maddy. Je suis Conseillère départementale. Je vais essayer de faire un package. Moi, j'ai une vraie question : on a des schémas directeurs que les collectivités mettent en place - ça a été dit tout à l'heure - et je ne vois pas dans ce document comment ils sont articulés. Parce que moi, j'ai envie de vous dire, ce n'est pas au Schéma de s'adapter à *newcleo* c'est à *newcleo* de s'adapter au Schéma actuel et au futur Schéma. Ça, c'est ma première chose.

Ensuite, il y a quelques chiffres qui m'interpellent. Vous parliez tout à l'heure du coût du projet à 3 milliards. Et quand je lis la page 18, je vois un coût maximum 6 milliards. Donc 3 et 6 milliards, ce n'est pas du tout la même chose. Et ça veut dire qu'il faut que vous leviez certainement plus de fonds derrière. Moi, je suis quand même assez inquiète sur l'aspect économique de votre projet, parce que moi - j'entends qu'il y aura une séance spécifique là-dessus - mais généralement, quand on va voir la banque pour qu'elle nous prête des sous, on vient avec un prévisionnel. Et le coût d'exploitation aussi est dedans. Et j'ai bien compris ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire que le coût va être fondu sur la totalité, si j'ai bien compris, de ce que vous avez. Donc, ça veut dire qu'il n'y a pas réellement d'entité juridique proprement dite, on va dire, soit à l'Aube, soit effectivement en Touraine.

Donc, la question que j'ai, puisque moi, j'ai un peu regardé, *newcleo*, ce que c'était - en tant que financière, c'est un défaut professionnel, on va dire que c'est comme ça - j'ai vu une alerte en 2024, donc vous avez levé des fonds, 2025, pareil, vous avez relevé des fonds puisque vous aviez des soucis, parce que si j'ai bien compris, il vous faut deux ans de trésorerie sur la totalité de votre budget pour pouvoir faire face. Donc la question, c'est : C'est quoi le prévisionnel et c'est quoi le coût d'exploitation de cette structure ? Et je reviens à la question de Laurent Baumel. Si demain, il se passe quelque chose, on va dire, vous êtes en difficulté financière, qui c'est qui va payer ? C'est l'État, c'est les collectivités locales ? Moi, en tant qu'élu, c'est une véritable question. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Madame Verrhiest, vous avez des réponses sur différents points, notamment sur l'écart entre le chiffre de 3 milliards qui est annoncé et celui de 6 qui a été vu dans le dossier ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Je vais essayer... J'ai envie de répondre à plusieurs questions parce que dans une question, il y en a beaucoup. Vous allez me donner le La, monsieur Pavard, mais effectivement, déjà sur le coût du projet, je l'ai dit tout à l'heure, les 3 milliards d'euros - j'ai précisé, mais ce n'était peut-être pas suffisamment clair - c'est la première unité de fabrication de combustibles et le réacteur. Si on cumule les trois modules de production, puisque cette installation est conçue de façon modulaire, c'est-à-dire que les unités de production seraient construites pour répondre aux éventuels besoins croissants d'un parc de réacteurs qui viendrait à se développer. Mais pour le débat public, pour l'instant, on a affiché 3 milliards d'euros, puisque l'objectif est de construire une première installation de fabrication qui permettrait de couvrir le

besoin en combustible de 20 réacteurs, pour faire simple. Et ce premier réacteur, d'où l'écart entre les 3 milliards et les 6 milliards que vous évoquez.

Est-ce que je peux répondre à d'autres questions, Madame, ou pas ? Sur le modèle économique, c'est vrai qu'on aura pas mal d'échanges avec notamment Elisabeth Rizzotti et Kevin Monneron qui assureront la visioconférence sur le modèle économique. Est-ce que tu voulais répondre sur certains aspects ?

Vous répondrez à ce moment-là, par contre, sur la question de la faillite, qui avait été d'ailleurs posée tout à l'heure, sur : Finalement, vous êtes un acteur privé et si l'exploitant potentiel futur fait faillite, qu'est-ce qui se passe ? Je le disais tout à l'heure en réponse, notamment, au député Baumel, la réglementation française s'applique à la fois pour les acteurs publics et les acteurs privés au même niveau et elle prévoit, dès l'autorisation de création pour une installation nucléaire de base, qu'une somme soit mise de côté, des actifs dédiés sont bloqués, sont sanctuarisés au démarrage de l'installation. C'est un fonds de démantèlement qui est mis en place et qui est géré par le ministère en charge de l'Énergie et qui permet justement d'anticiper une potentielle éventuelle défaillance de l'exploitant et donc, cette somme permet, avec une alimentation également tout au long de la vie de l'exploitation, d'alimenter un fonds qui est bloqué, qui est contrôlé et qui permettrait, si l'exploitant venait à faire faillite, de financer les opérations de démantèlement, de déconstruction, de décontamination et d'évacuation. L'exploitant reste, dans le principe « pollueur-payeur » français, responsable de son installation. Ces garanties sont mises en place, sinon l'exploitant n'est pas autorisé à exploiter.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Madame Verrhiest. Je vous demande quelques minutes de votre attention pour essayer de visualiser sur ce diagramme le processus de décision. On a ici le débat public. Aujourd'hui, nous sommes au mois d'avril. Le débat public va se dérouler sur quatre mois. Le 30 juillet, nous allons arrêter le débat et nous avons jusqu'au 30 septembre pour rendre notre rapport. Et à l'issue de cette procédure, le maître d'ouvrage lui-même rédige son rapport et sa décision. À l'issue de cette phase, et si le projet est confirmé, commence une phase de concertation continue. Je vais y revenir rapidement tout à l'heure. La concertation continue va couvrir toute la période de temps jusqu'au démarrage de l'enquête publique environnementale, car il y aura une enquête publique environnementale qui sera précédée évidemment d'études environnementales.

Sur le reste de la diapositive, nous avons ici une phase d'urbanisme qui est valable plutôt pour le Nogentais, puisqu'à Nogent, il y a des modifications à prévoir. Et surtout, ce qui est important de noter ici, - c'est petit, j'en suis vraiment désolé – c'est toute la phase d'instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Nous avons une première phase qui a été commencée en 2024 avec le dépôt de ce qu'on appelle un dossier d'option de sûreté, c'est-à-dire quelques éléments de sûreté pour l'usine de fabrication de combustibles à Nogent. Ça a été instruit pendant environ un an et l'Autorité de sûreté nucléaire a donné son avis d'expertise en décembre 2025. En 2025, *newcleo* a déposé des éléments d'un dossier de sûreté pour le réacteur et donc cette partie-là est en cours d'expertise par l'ASNR. Donc, on n'a pas aujourd'hui l'avis de l'ASNR là-dessus.

À l'issue de cette procédure - on peut dire, préliminaire et qui, pour chaque étape, dure environ une année - le maître d'ouvrage, s'il décide de continuer, va déposer un dossier d'autorisation de création. Je simplifie parce qu'il y a aussi la détention de matières nucléaires, etc., toute une série de procédures. Et on va rentrer dans le dur, c'est-à-dire qu'on va avoir l'instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du dossier d'autorisation. Et c'est une période qui va se dérouler sur 24 à 30 mois à peu près avec une enquête publique. Et à l'issue de cette enquête publique, en fonction des résultats de l'enquête publique, on pourra avoir éventuellement un décret d'autorisation, qui est donc un décret pris au niveau ministériel de l'État, du Premier ministre même, je crois. Et donc le maître d'ouvrage ne pourra pas commencer ses travaux avant d'avoir été autorisé par ce décret qui n'est pris qu'après instruction par l'ASNR. Et ensuite, ultérieurement, il y aura toute une série de procédures de contrôle au moment de la construction des ouvrages, s'ils sont construits.

Juste revenir à un zoom sur l'aspect débat. Vous voyez ici le débat public qui va se terminer en fin d'année 2026. Et ensuite, tant qu'on aura ces études d'autorisation environnementale, on aura un accompagnement par une concertation continue, donc la Commission nationale désignera des garants,

qui sont des gens comme nous, qui vont veiller à ce que la concertation continue qui sera menée par le maître d'ouvrage, soit faite dans les conditions de transparence et de complétude satisfaisantes. Aujourd'hui, on ne dispose pas d'un certain nombre d'études environnementales. Ça a été signalé par un certain nombre d'entre vous et même de partenaires qu'on a rencontrés lors de nos études, nos enquêtes préalables. Mais elles sont à venir et elles seront suivies au niveau du public dans le cadre de cette concertation continue. Je voulais juste apporter cette précision-là avant d'arriver à la dernière phase de questions-réponses.

Rémi, la parole est à la salle jusqu'à la fin de notre réunion. *[Brouhaha en salle]* Pardon. Non, il n'y a pas. Qui a les micros ? Une question, Madame ? Monsieur, pardon, excusez-moi.

M. Jean-Yves X - Participant

Oui, je m'appelle Jean-Yves. Aujourd'hui, il me tenait à cœur d'intervenir en tant que retraité d'EDF, ayant fait plus de 30 ans de sa carrière dans le nucléaire. Je vais passer sur certaines choses que j'avais l'intention de dire, mais je suis surpris qu'une dame comme ça nous présente un projet où quand même quelque part, elle tacle un petit peu le système EDF. Eux, c'est l'avenir, le passé, c'est quand même moins bien. Je suis content d'apprendre ça, même si je suis en effet convaincu qu'il y a beaucoup à se dire sur le nucléaire, modèle Chinon CNPE. Par contre, voir une entreprise privée débarquer avec un projet de réacteur électronucléaire qu'elle souhaite implanter dans le Chinonais ne peut que m'inquiéter et me faire craindre le pire quant à la prise en compte des considérations industrielles et environnementales.

Il ne s'agit pas d'un débat pour ou contre le nucléaire - même si la question mériterait d'être posée - mais il s'agit simplement de se poser les bonnes questions quant à la nature même d'une entreprise qui aura pour but structurel et économique de faire du profit à court terme. Alors oui, je suis complètement opposé à ce projet de réacteur privé et oui, je considère que c'est un devoir citoyen de s'opposer à l'implantation de *newcleo* à Chinon. En matière de réacteurs, nous en avons déjà plus qu'il n'en faut. Alors oui, j'exerce aujourd'hui mon droit constitutionnel pour dire non à un projet qui impacterait l'environnement. Et ce n'est pas la création d'emplois qui seront mis en avant pour amadouer et accueillir et recueillir l'assentiment des élus locaux qui doivent servir d'argument face à la dangerosité et l'inutilité d'un tel projet.

C'est pourquoi j'en appelle aux élus locaux, maires, députés, conseillers généraux, agglomérations, pour qu'ils disent non aux sirènes du nucléaire privé. Il y a tant à faire pour l'emploi et pour la vie dans notre région, en matière de préservation et de développement de l'hôpital, en matière de scolarité publique, en matière d'aide à la petite enfance, d'aide aux handicapés, d'aide aux personnes âgées... Au-delà de ces préoccupations ô combien légitimes et que je porte au plus fort de moi-même, la préservation de la nature doit devenir un axe incontournable de l'action publique. Ceux qui défendraient le projet *newcleo* porteraient une lourde responsabilité pleine d'indignité au regard des enjeux pour notre planète. À bon entendeur, salut. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Merci Monsieur. Votre contribution, comme vous l'avez faite au micro, elle a été enregistrée, elle sera retranscrite telle que vous l'avez prononcée au verbatim de cette réunion. Voilà, elle sera portée au débat. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? Monsieur qui lève la main depuis longtemps. À vous, Monsieur.

M. Anthony GALANTINE - Participant

Bonjour, Anthony Galantine, donc Chinonais. J'ai plusieurs questions, mais ça sera plus technique. Ce qui manque dans la présentation, c'est le taux au niveau du MOX entre l'uranium et le plutonium, ce qui m'emmène de la partie réacteur juste sur la partie plus globale de l'installation. Ensuite, vous avez dit qu'il y avait entre la phase 1 et la phase 2 où on allait tester les revêtements ou les matériaux. La question, c'est : est-ce qu'on vidangerait le plomb liquide entre les deux phases ? Et sinon, comment on reprend le revêtement de la cuve ?

Ensuite, une autre question, c'est : s'il y a l'arrêt d'une pompe de recirculation, au niveau des conséquences au niveau du cœur, avec la perturbation thermodynamique et la partie traitement sur le plomb liquide. Ce qui manque aussi dans la présentation, et j'aimerais bien savoir, c'est la durée d'une charge combustible dans le réacteur derrière. La corrosion, j'en ai parlé... Et après, si on prend plus de hauteur sur la partie secondaire, on voit dans la présentation qu'on parle de 500 degrés, 150 bars. Je voulais savoir la durée limite d'exposition des travailleurs, s'ils doivent faire des contrôles au niveau du secondaire.

Et ensuite, c'est plus pour la partie pouvoirs publics, c'est deux opérateurs nucléaires sur le territoire, c'est : Est-ce que le pouvoir public est dimensionné en cas d'incident/d'accident avec deux jargons différents ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Une série de questions très techniques, Madame Verrhiest ou vos collègues ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je vais laisser le représentant du Directeur de projet LFR répondre. Le taux de plutonium sur le MOX ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Rapidement, s'il vous plaît.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Très rapidement, le taux de plutonium, il est entre 18 et 22%. Donc, ce n'est pas le même MOX que celui qu'on met dans les réacteurs sous pression. C'est un MOX dans lequel il y a plus de plutonium. Ça, c'est la... *[Brouhaha en salle]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Veuillez continuer, s'il vous plaît. Répondez, s'il vous plaît. Répondez, oui.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Est-ce qu'il y en a d'autres au monde ? Des réacteurs.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Attendez, répondez aux questions posées, déjà, on en reprendra d'autres.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Je vais répondre à la deuxième question, c'était...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur la phase 2, changement d'équipements et revêtements.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Si on change les revêtements, on sera amené à faire effectivement des... Entre la phase 1 et la phase 2, à changer les matériaux et tous les revêtements qu'il y a autour. Donc oui, ça sera une opération qui sera lourde et qui nécessitera à certains endroits, soit de retirer l'équipement, puisqu'il y a des équipements qui pourront se retirer, et dans le réacteur, soit de changer le revêtement. Donc oui, effectivement, ça passera par des choses qui sont assez lourdes. *[Brouhaha en salle]* Par exemple, les gilets..., on pourra les retirer. Donc eux, on peut les retirer et les changer. Et c'est pour ça qu'il y a une phase d'essai pour aller rechercher quels sont les matériaux, quelle est la réaction des matériaux sous flux. Et c'est quand on aura tous les éléments pour pouvoir passer à la phase 2, qu'on aura des études et qu'on les soumettra à une autorisation, autorisation de modification de l'installation. C'est une autorisation réglementairement qui est assez lourde et qui permettra de passer en phase 2. Après, vous avez posé une question sur la température.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

La redondance sur l'évacuation de la puissance résiduelle, c'est ça ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

En cas d'arrêt des pompes.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Oui, il y a des dispositifs qui permettent d'évacuer la puissance résiduelle en cas de dysfonctionnement ou d'arrêt des pompes et donc du générateur de vapeur. Il y a trois dispositifs qu'on appelle les DHR, *Residual Heat Decay*, qui permettent d'évacuer la puissance résiduelle du réacteur. Donc ça, c'est bien. Il y a bien un dispositif complémentaire au générateur de vapeur, mais là, qui va fonctionner, le réacteur est à l'arrêt. On est bien d'accord. Lorsque les pompes s'arrêtent, le réacteur va s'arrêter et après, on évacuera le reste de puissance résiduelle par ces dispositifs de sûreté.

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est l'exposition des travailleurs. Je crois qu'il y avait une question là-dessus.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Il y avait une question sur la température, c'est ça ? La température de la vapeur et la pression de vapeur dans les générateurs de vapeur. Les conditions d'intervention des travailleurs, elles, elles sont forcément conformes à ce que le droit du travail... Là, vous parlez de chaleur ou vous parlez de dosimétrie ? Pour la chaleur, bien évidemment, les endroits où il y a une chaleur qui est trop élevée, il n'y a pas d'intervention prévue. Quand le réacteur est en fonctionnement, il y a certains endroits dans lesquels la température est trop élevée pour qu'il puisse y avoir une intervention. Et les interventions prévues, on arrête le réacteur, on refroidit, ou la partie secondaire, on arrête, on refroidit et on va faire les inspections nécessaires. Pour ça,, c'est comme toute usine qui a des dispositifs à haute température ou à haute pression. C'est les mêmes règles qui s'appliquent.

Par contre, je n'ai pas parlé de dosimétrie, mais là aussi, il y a des règles de dosimétrie qui garantissent effectivement la protection des travailleurs et qui sont les mêmes, quel que soit le standard.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va prendre une question du *chat*... Oui, vous avez encore des éléments de réponse ? La dernière question ? *[Brouhaha en salle]* Attendez, on n'a pas fini notre soirée. Nous sommes à votre disposition. Il faudrait qu'on donne la parole au *chat*. *[Brouhaha en salle]* Nathalie, il y a une question ?

[Intervention hors micro en salle] Sur les deux acteurs privés et publics sur le même territoire, on n'a pas la réponse.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Alors ? On prend après... On vous laisse votre question. Sur la question des deux acteurs privés et publics sur le même territoire... Est-ce que vous avez des éléments de réponse ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Effectivement, comme sur des sites industriels à haut risque, Seveso, par exemple, ou d'autres installations nucléaires, il peut y avoir plusieurs installations qui, de façon simultanée, c'est ce que vous suggérez, pourraient avoir des défaillances concomitantes. Et effectivement, à la fois, chacun des exploitants a en responsabilité d'avoir des plans d'organisation interne pour les Seveso et des plans d'urgence interne pour les installations nucléaires pour gérer ces incidents. Et je le disais tout à l'heure, il y a des plans de protection de la population qui sont établis par les autorités en lien avec l'exploitant et les collectivités concernées, qui viennent pouvoir gérer de la mise à l'abri, de l'évacuation potentielle, qu'il y ait un seul événement initiateur ou plusieurs événements. Donc oui, ça, ce sera géré, bien sûr, par les autorités. Mais je dirais que le projet *newcleo* tel qu'il vous est présenté aujourd'hui n'apporte rien d'original par rapport à des pratiques qui existent aujourd'hui en matière de sécurité industrielle ou de sûreté nucléaire.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On avait une question à Monsieur qui... Madame, allez-y. Et après, on donne la parole ici.

Mme Françoise BAUDIN - Participante

Je me suis déjà présentée tout à l'heure. J'avais pas mal de questions sur le financement, mais on ne va pas revenir là-dessus. Juste quelque chose, j'ai étudié, j'ai lu les 208 pages de votre document. Dans les coûts qui sont un petit peu détaillés, mais peu, vous ne faites nulle part mention de l'achat de vos matières premières. C'est-à-dire que toute votre industrie, tout votre process repose sur l'acquisition de plutonium et l'acquisition d'uranium. Je n'ai pas bien compris si c'est des retraitements ou de l'uranium appauvri, mais en tout cas, il n'y a nulle part... Est-ce que c'est les États qui vous le donnent, qui vous le cèdent ? Auquel cas, ça serait quand même important de le savoir. Et par contre, dans vos modalités de financement, vous parlez de vendre de l'électricité produite par vos réacteurs, de vendre des combustibles MOX fabriqués par vous. Donc, si vous n'avez rien dépensé au départ et que vous revendez des choses faites avec des choses gratuites, j'appelle ça un super tour de passe-passe économique.

Ensuite, par rapport à la technique, je vous posais la question. Dans le document, il y avait marqué 30% de plutonium, donc c'est peut-être un peu moins dans votre MOX. Est-ce que vous avez un retour d'expérience, au niveau mondial, de réacteurs qui fonctionnent avec un tel taux de plutonium ? Par rapport au plomb, j'ai lu que la masse de plomb posait des problèmes en cas de séisme. Je n'ai rien vu sur les séismes. J'ai peut-être mal lu dans le dossier. Ici, Chinon, le Chinonais, il y a quand même des séismes de temps en temps. En 2016, il y en a eu un de 4,2 sur l'échelle de je ne sais pas quoi...

Et le dernier point qui m'interpelle, c'est que le site d'ici serait surveillé par des vigiles privés, armés. Donc moi, ça me pose cette question du fait que des gens soient armés pour surveiller un site. Je comprends

que ce soit un site... Il y a des matières dangereuses qui peuvent être convoitées, mais quand même, ce n'est pas rien d'être dans un territoire avec des gens privés, armés. [Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Madame. Il y a trois questions. Oui, tout à fait. Les questions très pointues sur les questions économiques, et notamment sur le prix des combustibles, qui est un problème, je suppose, important pour *newcleo*. Les questions de séisme de densité du plomb. Et puis les questions de sécurité. Là encore, je rappelle que nous avons une réunion prévue... Je ne veux pas différer, mais le 5 mai, où ces aspects-là seront pointés. Mais Madame Verrhiest, avez-vous des éléments à donner ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui. On va répondre aux trois points. Merci en tout cas, Madame, pour la clarté de vos questions et leur pertinence, puisqu'effectivement, ça a été évoqué par Laurent Pavard à plusieurs reprises ici et dans la presse - et ça fera l'objet de la réunion en visio-conférence du 16 avril prochain sur la place du projet nucléaire dans la politique énergétique française - cet accès à la matière, d'où vient cette matière, à qui appartient-elle ? Je l'ai dit tout à l'heure, la fabrication de combustibles pour notre premier réacteur et nos éventuels prochains réacteurs repose sur l'accès à du plutonium issu du retraitement du combustible utilisé du parc existant et de l'uranium appauvri, oui, français, issu de l'enrichissement de l'uranium. À qui appartient cette matière ? Au grand opérateur qui était évoqué par Laurent Baumel tout à l'heure, c'est-à-dire à EDF. Aujourd'hui, les discussions sur l'accès à la matière sont des discussions qui sont menées avec le Gouvernement français, avec les grands opérateurs industriels, dont EDF, et avec d'autres acteurs émergents, privés, appelés aujourd'hui par le gouvernement pour contribuer à cet enjeu d'avenir. Et donc, les accords ne sont pas finalisés et les conditions d'accès, notamment financières, sont en cours de discussion. C'est pour ça que dans la mesure où on est en amont du projet aujourd'hui, on n'a pas pu le détailler, mais au fur et à mesure des évolutions, et avec l'expression de la Direction générale de l'énergie qui est prévue prochainement lors de la conférence en visio et puis de l'expression des grands exploitants français, je pense sans nul doute que nous aurons des réponses.

Sur la partie séisme, effectivement, il peut y avoir ce qu'on appelle des agressions externes d'origine naturelle : séismes, inondations. Et le séisme, vous l'avez effectivement pointé de façon particulière, parce que le plomb a une certaine masse et qu'en cas de séisme, la force, l'énergie, finalement, qui va être envoyée à la structure, c'est une équation de physique de collège : « la force est égale à la masse par l'accélération », donc, effectivement, la masse joue un rôle. Il est évident que le potentiel sismique du territoire est considéré et dans les études de sûreté, le dimensionnement des installations tient compte de l'agression sismique potentielle, comme des inondations, comme d'autres types d'agressions, et fait l'objet d'une instruction particulière de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, qui vérifie que nous respectons les standards et les règles en la matière et qu'on prend les bonnes données de référence. Et c'est aussi pour ça qu'il était intéressant pour nous de prospecter et d'envisager l'implantation sur des sites à proximité de centres nucléaires de production d'électricité existants, notamment le CNPE de Chinon, pour pouvoir bénéficier en partage avec EDF des données qui étaient considérées sur les centrales de cet exploitant.

Sur la partie sécurité, c'est vrai que je pourrais engager, mais on peut bénéficier de notre expert Rémi Vannier qui va s'exprimer de façon plus complète que moi sur ce sujet.

M. Rémi VANNIER - newcleo

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Rémi Vannier, Directeur de la protection de *newcleo*. Pour vous rassurer sur ce sujet des vigiles armés, il y en a déjà en France plein dans des sites nucléaires super sensibles. Pour résumer - en regardant un petit peu quand même mon temps de parole - historiquement, en France, il y a deux systèmes. Il y a le système de sécurisation armé des centrales nucléaires d'EDF par des pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie, ex-peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, ensuite devenu PSPG Nucléaire. Je suis un ancien

gendarme, donc j'avais suivi un peu tout ça de l'intérieur. Et puis, il y a les sites du Commissariat à l'énergie atomique, il y a les sites d'ORANO, il y a les sites de Framatome, où il peut y avoir de la matière nucléaire, où il y a des matières nucléaires qui sont gardées par des gardes armés, des agents de sécurité renforcés qui sont triés sur le volet, qui sont soumis à des enquêtes administratives de sécurité, ce qu'on aurait appelé avant des enquêtes de moralité extrêmement approfondies, à la fois pour accéder au site nucléaire, pour ensuite être formés à la garde armée, et il y a encore une enquête supplémentaire pour les autoriser à porter une arme en service.

Ces gens-là sont triés sur le volet, formés, et évidemment, *newcleo*, pour l'instant, ne se ferme aucune option. S'il y a une possibilité de partenariat, de convention avec le ministère de l'Intérieur pour que des gendarmes viennent renforcer nos sites, en tant qu'ancien gendarme, moi, je n'y vois aucun inconvénient. Mais je connais aussi les contraintes opérationnelles sur le ministère de l'Intérieur pour la protection des Français, pour le besoin de présence sur le terrain. Et ça ne sera peut-être pas la priorité du moment pour le Gouvernement.

Nous, au niveau de *newcleo*, on a déjà envisagé les deux options, soit l'option publique, soit l'option privée, mais dans le cadre strictement réglementé que je viens de vous décrire et qui, jusqu'à présent, protège efficacement les Français qui travaillent sur les sites ou qui vivent aux abords d'autres sites nucléaires en France. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On va prendre une question de *chat*...

M. Rémi VANNIER - newcleo

Je n'ai pas répondu à la question de Madame...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Oui, rapidement...

M. Rémi VANNIER - newcleo

Très rapidement. Est-ce qu'il y a du REX sur la filière ? Oui, il y a du REX sur la filière. Du REX qui date de longtemps. Et les réacteurs LFR, comme réacteurs rapides au plomb, ont fait l'objet d'ailleurs, ont été sélectionnés parmi les six filières prometteuses parce qu'en termes de sûreté, elles apportaient la plus-value. Et ça, c'est par les instances internationales au début des années 2000. Donc ça veut dire c'est prometteur. Il y a du REX, par contre, comme on va faire une installation qui est nouvelle, la qualification, et du combustible et le démarrage de l'installation, se fera de manière extrêmement précautionneuse avec des essais. Et les modalités pour finalement s'assurer que tous les modèles qu'on a aujourd'hui qui sont basés sur le REX sont bien adaptés à ça - et il y aura peut-être des réglages à faire - se feront au gré de la qualification de l'installation par des essais. Et bien sûr, tout ce dispositif, il sera validé après les échanges avec l'Autorité de sûreté nucléaire, qui s'assurera du contrôle, de la conformité des modalités qu'on retiendra pour ça.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On va prendre une question du *chat*. Après, il y a une question, Monsieur qui lève la main depuis très longtemps. On prendra quelques questions encore. Il est 21h00, donc je pense qu'il va falloir qu'on envisage quand même de passer au moment convivial de cette soirée. Donc, Nathalie, sur le *chat*, est-ce que tu as une question à nous... ?

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Sur le développement du projet, pourquoi le développement du projet ne se fait-il pas en Slovaquie plutôt qu'en France ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà. Madame Verrhiest ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Parce que nous sommes une entreprise française, qu'il y a une volonté du gouvernement français qui a fait appel à des acteurs privés de redévelopper cette filière des réacteurs à neutrons rapides et de contribuer à la fermeture du cycle. Bien sûr, on répondra aux besoins d'autres gouvernements, notamment la Slovaquie, mais en tant qu'entreprise française, notre ambition est de contribuer sur le territoire français à cet enjeu pour l'énergie de demain.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On avait une question... Donnez le micro à ce monsieur qui tend le bras depuis tout à l'heure, il doit avoir des crampes... À vous, Monsieur, on vous écoute. Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

M. Pierre X - Participant

Oui, merci. Bonsoir. Merci de me laisser la parole. Je suis habitant de Beaumont-en-Véron. J'aurais deux questions techniques et éventuellement une petite remarque à la fin. Pour l'alimentation de la source froide, vous parlez d'une solution que vous avez qualifiée de « dite R », en cas de refus de l'ASNR qui est plus que probable de puiser dans la Loire une eau déjà utilisée sur chaufferie en aval de la centrale d'EDF. Cette solution R nécessiterait, je cite dans le dossier de maîtrise d'art, « un système de ventilation adapté » qui nécessiterait, et je cite toujours, « d'acheter plus de foncier sur Beaumont-en-Véron ou sur Savigny-en-Véron. » Ce dossier n'apporte aucune précision technique du type d'ouvrage que l'on s'imagine quand on s'y connaît un petit peu, qui pourrait être d'ampleur. Personnellement, moi, à la fin de l'été, j'en ai un petit peu marre d'entendre les ventilateurs de climatisation. Donc, j'imagine que des ventilateurs de plusieurs centaines de milliers de tonnes, ça peut être problématique. Est-ce que vous pouvez nous détailler cette solution que vous envisagez de refroidissement à l'air ?

Ma deuxième question concerne les phases. On en a un petit peu parlé tout à l'heure entre les phases 1 et les phases 2, notamment sur la partie technique. Effectivement, vous proposez *in situ* de faire des caractérisations et des études, mais ces matériaux, il faudra bien les caractériser *ex situ* dans un laboratoire qu'on dit chaud, capable de pouvoir travailler sur des matériaux irradiés ou contaminés. Avez-vous les capacités techniques et financières de monter un laboratoire à plusieurs centaines de millions d'euros qui peut caractériser ce type de matériaux réactifs et contaminés ? Pour mener ces études ? Ou est-ce qu'EDF sera un petit peu le dindon de la farce et sera contraint financièrement d'accepter des comptes des études en son sein ? Comme la visite du laboratoire chaud du Lidec de Chinon par newcleo, la semaine dernière, le laisse présager.

Et j'en terminerai par une remarque un petit peu personnelle : Je comprends l'intérêt national. Je comprends que pour développer des SMR, il faut créer des SMR tests. Je ne suis pas du tout anti-nucléaire. Mais pourquoi, alors qu'aucun retour d'expérience n'existe, on décide de le mettre si proche des habitations, en termes de nuisance visuelle et surtout sonores ? Il est trop souvent mentionné dans le dossier des solutions qu'on appellera parfois des espaces arborés qui permettent de cacher le site ou le respect des réglementations en vigueur pour le bruit, etc. Je trouve ça un petit peu... peu suffisant.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je vous remercie. Merci. Madame Verrhiest ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il y a plusieurs questions. Merci beaucoup. Refroidissement à l'air plutôt que l'eau, la phase 1 et la phase 2 avec la nécessité d'un laboratoire en chaud, c'est-à-dire avec manipulation de matières radioactives, et puis la proximité des habitations.

Effectivement, sur le refroidissement du condenseur, c'est ce qui vous a été présenté tout à l'heure, deux solutions s'offrent à *newcleo* potentiellement : un refroidissement à l'air ou un refroidissement dit humide. Les contraintes aujourd'hui du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Loire-Bretagne, et les échanges avec les services de l'État nous orienteraient plutôt vers un refroidissement à l'air. Et on voulait également se nourrir des échanges dans le cadre du débat public pour arrêter définitivement la technologie qui mobiliserait effectivement des aérocondenseurs sur lesquels peut-être Sylvain Vergaert veut rajouter quelques éléments ?

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Juste peut-être... Sylvain Vergaert, Responsable d'environnement de *newcleo*. Bonjour à toutes et à tous. Plutôt bonsoir. Oui, on m'entend mieux comme ça ? Ok. Juste pour commencer, un ordre de grandeur, pour comparer avec les réacteurs actuellement existants. Là, on serait sur un réacteur qui, en phase 2, serait à 30 mégawatts électriques. Et pour la puissance dissipée en chaleur, on serait sur 60 mégawatts thermiques. C'est une puissance qui est suffisamment faible pour utiliser ce qu'on appelle des aérocondenseurs. C'est un système dans lequel le fluide secondaire, celui avec lequel on a produit l'électricité, au lieu d'être refroidi directement à partir du milieu, à partir de l'eau, ou à partir de grands aéroréfrigérants, passe à travers des échangeurs à air directement avec des ventilateurs. Ça nous coûte en puissance électrique, mais ça a le gros avantage de ne pas du tout utiliser d'eau. C'est quelque chose qui sera possible pour le réacteur LFR-AS-30 de par sa puissance. Par contre, ce n'est pas la solution qui serait envisagée pour les réacteurs suivants. Mais c'est vraiment une option qui est possible et qui nous permettrait d'installer ce réacteur sur ce territoire, y compris sans l'accès à la Loire.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur la deuxième question qui était la phase 1 et la phase 2, vous le verrez si vous n'avez pas regardé la vidéo de monsieur Bidouille, et on l'a exprimé tout à l'heure assez rapidement, on ne s'est pas arrêté sur le Centre de recherche de Brasimone, qui a nécessité plusieurs millions d'investissements de *newcleo* et un travail collaboratif avec l'ENEA, où pour l'instant, effectivement, des tests sont réalisés en froid. Mais nous avons des partenariats internationaux avec des pays qui disposent de réacteurs à neutrons rapides qui permettraient notamment de travailler sous flux neutroniques contraints, notamment, je pense, au Japon avec Jōyō. Sur la question du laboratoire, est-ce que tu veux compléter, Nicolas ?

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Effectivement, c'est une bonne question. Il y aura bien sûr ce qu'on appelle des cellules chaudes pour pouvoir conditionner le matériau. C'est des très petits volumes. Pour conditionner le matériau - c'est des très petits volumes - pour conditionner le matériau qu'on aura soumis au flux et aux conditions du cœur. Et après, on s'appuiera effectivement sur des labos, soit qui existent par ailleurs, il peut y en avoir, on a parlé des Japonais, mais il peut y avoir aussi le CEA. Il peut y avoir... et peut-être que nous, on sera amené à faire aussi nos propres laboratoires chauds. C'est effectivement des choses qui sont encore ouvertes, mais effectivement, c'est un sujet qui est devant nous pour pouvoir assurer la qualification des échantillons qui seront la base des études pour le passage de phase 1 à phase 2.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Une dernière question : pourquoi le mettre ici ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

La dernière question. Pourquoi le mettre ici ? Les critères de choix de site - on en a parlé tout à l'heure - et la possibilité de construire. Vous aviez les nuisances sonores dans l'étude d'impact environnemental qui est en cours de réalisation. Ce sont des éléments qui pourront également être présentés le 23 avril prochain. Une étude acoustique est en cours et nous respecterons les seuils de la réglementation en matière de niveau de décibels ambiants pour être en dessous des seuils et ça ne fera pas plus de bruit que les tours aéroréfrigérantes, par exemple, du CNPE de Chinon. Mais on pourra détailler ça le 23 avril.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On a un problème, il est 21h00 passées et il y a beaucoup de bras qui se lèvent. Donc, ce que je vous propose, vous avez des... Moi, personnellement, personne ne m'attend ce soir. On peut faire durer la réunion encore. Vous pouvez aussi remplir des questions sur les petits bostons qu'on a mis à l'entrée et la réponse sera donnée sur internet. Il y a un monsieur qui vous voulait poser une question depuis tout à l'heure. Après, on donnera à d'autres mains dans la salle... Et une dame qui, tout à l'heure, voulait...

M. Dominique BOUTIN - Participant

Dominique Boutin, expert sol et environnement. J'ai lu votre rapport complètement, concernant l'environnement. C'est vrai que ce n'est pas terrible, mais je pose une seule question aujourd'hui : vous avez prévu, malgré l'absence d'études d'environnement, un déblai de 120 000 mètres cubes. D'accord ? Est-ce que ça veut dire que le site, les projets seront enfouis ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Verrhiest ou je ne sais pas.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Tu veux répondre sur la partie déblais ?

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Je peux juste donner un élément. Effectivement, la partie nucléaire de l'installation sera à peu près un tiers en dessous du niveau de la plateforme et deux tiers au-dessus. C'est pour ça qu'il y a de l'excavation à faire. C'est uniquement sur la partie nucléaire.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'autres questions ? Merci d'être courts dans vos... Il y a une dame qui, tout à l'heure, voulait poser une question, Madame. Excusez-moi, je n'avais pas vu votre main. On va vous redonner la parole...

Mme X - Participante

Merci. On a parlé tout au long de cette réunion d'information aussi. Moi, il y a deux questions que je me pose. Enfin, une surtout à propos du plomb. On parle de la phase 1 avec une température inférieure à 480 et d'une phase 2 en haute température, malgré tout inférieure à 550. Si c'est vraiment une

information, moi, j'aimerais qu'on nous explique pourquoi ce choix des températures ? Parce que le plomb, si je peux le dire, il entre en fusion à 327 et quelques degrés. Donc, qu'est-ce qui se passe s'il y a un incident et que d'un seul coup, le plomb n'étant plus chauffé, il refroidit, il prend en masse.

Ensuite, la température de 550 degrés, il faut savoir quand même que le plomb se vaporise à partir de 600 degrés. Là, c'est un enjeu majeur de santé publique si jamais il y a une fuite de ce plomb sous la forme vapeur.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'accord.

Mme X - Participante

Juste une boutade pour terminer. J'aimerais qu'on demande aux gens de Fukushima ce qu'ils pensent du partenariat privé-public. *[Applaudissements]*

M. Laurent PAVARD - CPDP

Deux questions... Il y a déjà eu des réponses sur les questions de température, donc vous pouvez répondre très rapidement et après sur la vaporisation du plomb.

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Effectivement, le plomb, au-dessus de 340 à peu près, il est liquide. Le risque qu'on a sur un problème... c'est souvent un risque de refroidissement, donc c'est plutôt la montée de température. Et nous, les limites santé qu'on a sont plutôt vis-à-vis du risque de vaporisation du plomb qui est autour de 1750, si ma mémoire ne défaille pas.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Attendez, vous pouvez préciser, 1700 ?

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Oui, 1750, si je ne dis pas de bêtises. Voilà, c'est ça. En gros, les accidents qu'on peut avoir, le risque est plutôt, en tout cas en fonctionnement, est plutôt de ne pas pouvoir évacuer la chaleur. Donc, on n'a pas un risque de figer le plomb. C'est plutôt dans la situation où on a le réacteur arrêté, qu'il faut bien s'assurer qu'on garde le réacteur à une température supérieure à 340. C'est plutôt dans les états d'arrêt où on a des dispositifs qui garantissent, soit par la puissance résiduelle, soit avec des dispositifs, des cannes chauffantes, qui garantissent qu'effectivement, on n'a pas le figeage du plomb. Mais globalement, en termes d'études de sûreté, le risque le plus élevé, c'est plutôt d'avoir des montées de température. Et donc la limite, c'est la limite que... Dans les études de sûreté, on a beaucoup de marge vis-à-vis de celle-là parce que c'est très haut, c'est à 1750 degrés. Donc voilà.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Et si ça gèle, il se passe quoi alors ? Question de Madame. Au cas où, enfin, hypothèse...

M. Nicolas BROUZENG - newcleo

Si ça gèle, le problème, c'est que la puissance résiduelle va fournir de l'énergie qui va refaire fondre le plomb. C'est plutôt comme ça que ça va se passer. Parce qu'il y a beaucoup de puissance résiduelle. Et on a, comme je disais, pour démarrer, par exemple, si on a ce risque-là, on aura des dispositifs temporaires pour chauffer le plomb. Donc oui, effectivement, mais globalement, c'est plutôt l'évacuation de la puissance qui est vraiment au cœur des enjeux de sûreté. Le figeage du plomb, c'est un risque, mais il est géré avec des dispositifs complémentaires.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On a une question ici, une question ici, deux questions-là. On va essayer d'être rapide, soyez rapide dans votre question, s'il vous plaît, ou dans votre position, de donner votre avis.

M. Gonçalo PEREIRA de CARVALHO - Participant

Bonjour, Gonçalo Pereira de Carvalho. Je suis salarié EDF, riverain, et ce soir, je suis représentant du personnel CGT. J'ai plein de questions techniques en tant que salarié, mais je ne vais pas forcément occuper la discussion avec ça en termes de sécuritaire, avec une occupation du sol très proche des clôtures. Je reconnais plein de têtes qui ont exploité les réacteurs de Chinon et qui auront certainement du mal à voir le cheminement du MOX, la sécurisation et le refroidissement des assemblages combustibles, mais je ne vais pas prendre du temps là-dessus.

À la CGT, on est fortement attaché au statut des industries électriques et gazières qui fêtera le 22 juin ses 80 ans. C'est un gage de conditions de travail, de contrôle et d'un contrat social de haut niveau qui permet - et vous pourrez le vérifier - les résultats de sûreté du parc électronucléaire actuel. Ces positions-là, elles sont guidées par le Programme progressiste de l'Énergie et plus généralement par les positions de la CGT que vous pourrez retrouver. Il n'est pas envisageable pour la CGT que des réacteurs sur le sol français, soient exploités par des agents qui ne sont pas statutaires. Parce que la seule mission des agents statutaires, c'est de produire et de fournir de l'électricité au juste prix pour l'ensemble des usagers sur tout le territoire.

Donc, le modèle de fonctionnement d'une startup avec le taux de renouvellement des effectifs qui leur est propre, est certes un signe d'agilité sur des phases de développement et de recherche, mais en aucun cas une situation stable pour l'exploitation sûre d'un réacteur nucléaire. Donc, quelle est votre position vis-à-vis de l'exploitation et des garanties sociales que vous envisagez ? Merci. *[Applaudissements]*

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il y avait plusieurs points sur votre question. Tout d'abord sur les aspects techniques que vous évoquiez. Effectivement, je pense qu'il sera temps lors de la visioconférence prévue le 5 mai, qui sera dédiée à la technologie du réacteur LFR et aux conditions de sûreté et de sécurité d'évoquer ces sujets. Je prends note bien sûr de la position de la CGT. Je pense que ce point sera discuté au moment de la visioconférence du 16 avril qui positionnera le projet *newcleo* dans la politique nucléaire française.

Comme je l'ai dit tout à l'heure sur la feuille de route industrielle de *newcleo*, notre ambition est - notamment sur le premier réacteur et les premiers réacteurs - d'exploiter. À l'avenir, en fonction des discussions avec les acteurs du nucléaire français, notamment des acteurs historiques en charge de l'exploitation des réacteurs, peut-être que des choses seront différentes et d'autres choses seront envisagées. Mais c'est bien ce que souhaite le Gouvernement aujourd'hui, d'ouvrir la voie à de nouvelles technologies et de proposer à des acteurs émergents d'exploiter ces premiers réacteurs. Peut-être que l'avenir nous donnera autre chose, mais là, je ne suis pas... Ce n'est pas à moi de m'exprimer à la place du Gouvernement et des autorités françaises.

[M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Madame, vous voulez poser une question après ?

Mme Gaëlle LAHOREAU – Participante

Bonjour, Gaëlle Lahoreau. Moi, je suis vice... Oui, pardon.... Gaëlle Lahoreau, je suis Vice-présidente à la région Centre-Val de Loire, en charge de la démocratie permanente et de la citoyenneté. C'est un sujet qui me touche. Je voulais parler de fusion, mais pas de fusion de plomb, ni de fusion nucléaire, mais de la fusion de de l'ASN et de l'IRSN il y a deux ans. Et je pense que ce débat montre que... ça nous manque. L'ASN nous manque, elle était un organisme indépendant et qu'avoir des structures autonomes, indépendantes, impartiales, c'est important. Notre démocratie, elle a besoin de contre-pouvoirs, d'associations fortes et d'ASN. Et moi, je pense que l'ASN nous manque ce soir. Merci.
[Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

On a une représentante de l'ASNR dans la salle. Je ne sais pas si elle est encore là ? Elle nous a quittés... Je pense que la fusion n'a pas modifié le caractère d'autorité indépendante de l'ASNR. Ils restent complètement indépendants et libres de de leurs avis. Monsieur, allez-y.

M. Michel LOIRAT - Participant

Merci beaucoup. Michel Loirat. Moi, je suis président de l'ARDEV et je représente les acteurs économiques privés de la région. Je voulais quand même apporter une réponse. Il est plus l'heure, c'est dommage. Une entreprise sans profit ne peut perdurer sans rentabilité et que l'intervention de l'État ne saurait se substituer à sa viabilité économique. Mais la question que je voulais poser, c'était l'engagement économique pour le territoire. Quels engagements chiffrés *newcleo* peut-elle prendre concernant les emplois locaux, nombre, calendrier et types de postes ? Ma deuxième question : Quelle part de marché sera réservée ou accessible aux entreprises locales ou régionales ? Et une troisième question qui est importante : *newcleo* prévoit-elle un dispositif d'accompagnement pour intégrer les PME du Véron dans sa chaîne de fournisseurs ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur votre question, effectivement, je le disais tout à l'heure sur les réflexions qui sont en cours avec les autorités, les collectivités et d'autres porteurs de projets, l'idée - c'était présenté tout à l'heure sur la diapositive - c'est bien de s'insérer dans l'écosystème industriel et économique du territoire. Et donc, effectivement, dans ce qu'on appelle le *sourcing* de prestataires potentiels et de partenaires, le tissu économique local est regardé et l'ambition de *newcleo* est bien entendu de favoriser la mobilisation des acteurs locaux. Concernant votre question sur les typologies d'emplois, je sais qu'il est tard, mais vous avez dans le dossier des maîtres d'ouvrage, notamment sur la partie annexes, l'ensemble des emplois qui sont prévus avec les différents postes. Bien sûr, la phase chantier, évidemment, tout ce qui est génie civil sera important. Après, sur la phase d'exploitation, il y aura à peu près 60% d'opérateurs, 20% de missions, hygiène, qualité, sécurité. Tout ceci est détaillé dans le dossier et vous permet de voir, finalement, les types de métiers qui vont être appelés et en lien avec les acteurs du nucléaire français, et notamment le GIFEN et d'autres organismes, fédérations et groupements professionnels, on travaille à l'anticipation de ces besoins en ressources humaines. Je crois que c'est le président de la République qui disait il y a quelques jours : Il faut 100 000 emplois dans 10 ans sur le nucléaire. Donc, effectivement, toutes ces choses-là sont bien sûr anticipées.

Il y avait ça et je n'ai pas répondu... Sur l'accompagnement, les volumes financiers d'accompagnement, là, il est un peu tôt pour le dire. Je dirais : Laissons le temps, on est très en amont des projets. C'est le temps du débat. Laissons le débat se faire. Voyons ensuite les décisions qui seront prises à l'issue du débat. Et ensuite, une fois les décisions prises et si elles vont dans le sens de la poursuite de ces projets sur les deux territoires, nous enchaînerons sur des définitions plus précises avec les collectivités et avec les autres exploitants nucléaires du territoire sur cet accompagnement et peut-être des synergies positives. Ce que j'évoquais en termes d'interactions et de synergies positives, c'est peut-être

effectivement du financement sur des infrastructures, du soutien sur certains projets. Mais là, c'est un peu trop tôt pour parler de ça de façon détaillée.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Nous allons prendre une dernière question ici avant de vous inviter à partager un dernier rafraîchissement au fond de la salle pour ceux qui auront tenu jusqu'à maintenant. Monsieur, à vous.

M. Julien GRUCHET - Participant

Bonjour. Julien, habitant de Savigny, très proche de là où vous allez vous installer. J'aimerais que vous puissiez mieux répondre à la question du collègue précédent sur le pourquoi est-ce que vous vous installez aussi proche des habitations, sachant qu'il va y avoir des nuisances sonores. Et une deuxième petite question : Est-ce que vous avez estimé l'impact sur le prix de l'immobilier au niveau des quartiers qui sont les plus proches, c'est-à-dire à moins de 500 mètres ? Et encore, je suis large.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Question précise. Apparemment, pourquoi à cet endroit-là ? Je pense que c'est aussi le fait d'avoir une installation, si je reformule votre question, une installation industrielle.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Pourquoi on peut s'installer à cet endroit-là ? Parce que, effectivement, les conditions qui sont présentées aujourd'hui en termes d'exploitation en fonctionnement normal et d'exploitation en fonctionnement dégradé s'il y avait un incident, notamment en termes de dose potentielle aux limites du site, nous permettent de ne pas partir sur de l'exclusion en matière de permis de construire et de s'implanter à proximité des habitations, puisque la dose qui pourrait être générée par les incidents qui sont anticipés serait très inférieure à la dose qui conduit aujourd'hui à des mesures de protection de la population, à savoir la mise à l'abri. Pour vous donner des chiffres précis, normalement, c'est une dose qui est équivalente à 10 millisieverts. Nous serons très en dessous avec des objectifs très contraignants que *newcleo* s'est fixé. Et c'est pour ça qu'on peut s'implanter à proximité des habitations.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà, merci. La dernière, alors la dernière, mais parce que...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, sur l'évaluation sur l'immobilier, à ce stade, je n'ai pas de données, mais on vérifiera peut-être avec les équipes et je vous invite à formuler la question sur la plateforme pour qu'on vous y réponde précisément.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Une dernière question et après, on va boire un coup. Monsieur, rapide, s'il vous plaît...

M. X - Participant

J'aurais pu faire comme tout le monde et attendre pour poser la question plus tard, mais j'ai l'impression qu'elle a une certaine importance maintenant. Madame, quand vous avez dit que vous avez choisi le site,

vous avez dit que vous avez choisi un site qui était dédié à des installations industrielles. Et moi, ça m'a beaucoup étonné parce qu'à ma connaissance, la ZAC du Véron n'avait aucune autorisation environnementale jusqu'à ces derniers temps. Et elle est en train d'aller vers cette autorisation environnementale unique, à la suite d'une enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier et qui a donné lieu après à un rapport du commissaire enquêteur. Et on est en train d'arriver à la décision. Je ne crois pas que l'arrêté de l'autorisation soit même pris maintenant. Et donc, quand vous m'annoncez qu'au moment où vous l'avez fait, vous saviez que c'était un site qui allait devenir industriel, je m'interroge sur la question. Et donc, j'ai deux questions à vous poser. À vous, Madame, excusez-moi, est-ce que vous m'autorisez à faire état de vos multiples interventions, disant que vous étiez en ce moment en discussion avec les autorités de l'État pour faire des analyses sur l'état des lieux et sur ce qu'il convenait de faire.

Est-ce que vous m'autorisez à le faire ? Et deuxièmement, à l'enquête, aux représentants de la Commission, est-ce que vous avez l'intention de mettre au débat les documents multiples qui ont été fournis au moment de cette enquête et qui ne sont plus accessibles puisque l'enquête est terminée, mais qui pourraient probablement l'être facilement ? Et je pense que ça serait utile que vous les mettiez sur votre site. Ça permettrait à tout le monde de regarder quelles sont les espèces qui sont plus ou moins en danger, celles pour lesquelles on a demandé des dérogations, ce qui était justifié. Et donc, ça permettrait que tout le monde ait cet élément-là du débat et qu'on n'ait pas d'un côté quelque chose qui est saucissonné dans l'enquête publique qui est terminée, je le rappelle, et d'un autre côté, une autre enquête qui prête probablement des mêmes sujets.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Verrhiest, vous faites la première réponse et moi, je répondrai après et ensuite...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, je vais passer la parole à Sylvain Vergaert, qui est spécialiste Sites et Environnement chez nous et qui avait d'ailleurs une réunion cet après-midi avec les services de la préfecture sur ce sujet en partie.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Merci. En effet, vous avez dit beaucoup de choses sur la ZAC du Véron, avec la phase de régularisation de la ZAC qui a eu lieu récemment, qui n'est pas encore terminée. Donc l'arrêté n'a pas encore été pris. Ça, c'est une première chose. Néanmoins, il s'agit bien d'une régularisation et il existe déjà des installations industrielles classées ICPE sur cette zone. Un centre de véhicules, donc VHU, véhicules usagés, un ferrailleur, différentes plateformes... Il existe différents sites industriels sur cette plateforme. Ça, c'est une première chose. Deuxièmement, aujourd'hui, nous sommes très en amont, très, très en amont du dépôt des dossiers. Donc, le jour où nous déposerons les dossiers de demandes d'autorisations, il aurait été nécessaire, bien sûr, que ces autorisations soient prises. Et ce sera le cas, puisqu'on est sur un dépôt qui serait sur le début de l'année prochaine. Donc, on est sur une temporalité qui est compatible. Mais en effet, vous avez raison, il était important de finaliser cette étape, d'abord de régularisation de la zone.

Et pour compléter sur les aspects biodiversité que vous avez évoqués, beaucoup d'études ont été faites dans le cadre de cette régularisation. Nous avons pris en compte ces études. Nous les avons d'ailleurs enrichies par une étude faune-flore sur quatre saisons qui a été terminée et que nous sommes en train de compiler, également pour travailler pour être le plus complet possible, et préciser les études qui étaient faites à l'échelle de la zone, alors que nous avons fait des études à l'échelle des différents terrains. Ça, c'est des choses qui sont en cours et qui seront bien sûr précisées dans les dossiers d'autorisation. Je peux en avant-première vous dire que nous n'avons pas trouvé d'incohérence avec notre propre étude qui est plus précise, dédiée au terrain et l'étude de la zone. Donc, nous allons continuer en cohérence.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Pour terminer, nous allons nous rapprocher de la collectivité pour voir quels sont les documents qui sont disponibles et ceux que nous pourrions obtenir, nous les mettrons en ligne sur le site internet. Je vous remercie pour votre patience et votre endurance et je vous invite, pour ceux qui ont encore un peu de temps, à venir partager et continuer la discussion de façon informelle autour du buffet. Merci.